

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. I.

MONTRÉAL, 1^{er} AOUT 1881.

N^o 8.

SOMMAIRE.

ACTES OFFICIELS : Nomination d'un inspecteur d'écoles — Nomination de membres de divers bureaux d'examineurs protestants — Diplômes octroyés par l'Ecole Normale Jacques-Cartier — Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1879-80. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Géographie : Population de l'Irlande ; Population de la ville de Londres ; Profondeur des eaux de la mer ; Quantité de sel contenue dans l'Océan. — Vers à apprendre par cœur : Conte d'enfant — Phrases à corriger, Corrections — Dictées d'orthographe usuelle — Dictées syntaxiques — Problèmes d'algèbre. — TRIBUNE LIBRE : Aux instituteurs — Solution du prob. I, page 209 de la livraison précédente — L'Ecole Polytechnique et l'Académie Commerciale Catholique de Montréal. — LECTURE POUR TOUS : Souvenirs d'une institutrice. — Aux maisons d'éducation et à MM. es Commissaires d'école — Conditions d'abonnement.

ACTES OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 6 juillet (1881), de nommer James McGregor, écuyer, de Huntingdon, dans le comté du même nom, inspecteur d'écoles, en remplacement de M. F. C. Emberson, qui a résigné. Le district d'inspection de M. McGregor, devant être le même que celui de M. Emberson.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de membres de divers bureaux d'examineurs protestants.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du 12 juillet courant (1881), de faire les nominations suivantes, savoir :

Bureau d'examineurs protestants de Montréal.
— Le Dr. J. B. Harrington, en remplacement du Dr. Bell, démissionnaire.

Bureau d'examineurs protestants de Bedford (comté de Missisquoi)—M. W. Ross Brown, d'Iron Hill, comté de Brome, en remplacement du Rév. M. Miles, démissionnaire.

Bureau d'examineurs protestants de Richmond
— Le Rév. F. M. Dewey, B. A., en remplacement de W. E. Jones, écuyer, démissionnaire.

Diplômes octroyés par l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

ANNÉE SCOLAIRE 1880-81.

ECOLE ACADÉMIQUE : MM. Joseph T. Dorais, Wilfid Tessier, Auguste Hébert, George Paul Muscadel, Ida l'Heureux.

ECOLE MODÈLE : MM. Joseph Manseau, Vital Manseau, Ernest Bourgeau, Onésime Guibord, Anselme Drouin, George Etienne Guertin.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE : MM. Emile Ducharme, Dosithée Giroux, Charles Eugène Tassé, Amédée Lafond, Joseph Lamarche, Théophile Allaire, François Xavier Beausoleil, Israël Sabourin, Pierre Bourgeau, Joseph Brabant, Philias Garant, JeanBaptiste Lavigne

H. A. VERREAU, Ptre,
Principal de l'Ecole Normale
Jacques-Cartier.

**RAPPORT DU SURINTENDANT DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC POUR
L'ANNÉE 1879-80.**

QUÉBEC, le 20 décembre 1880.

A l'Honorable ET. TH. PAQUET, *Secrétaire
de la Province.*

J'ai l'honneur de vous transmettre
mon rapport sur l'instruction publique
pour l'année 1879-80.

SITUATION GÉNÉRALE.

En comparant les statistiques des quatre
dernières années scolaires, je constate les
résultats suivants :

	1876-77	1877-78	Augmen- tation.	1878-79	Augmen- tation.	1879-80	Augmentation ou diminution.
Municipalités	949	967	17	970	3	988	18 aug.
Arrondissements	4,193	4,233	40	4,291	58	4,318	27 aug.
Maisons d'école	3,826	3,945	119	3,948	3	4,013	65 aug.
Ecoles (sous contrôle)	4,115	4,209	94	4,282	73	4,310	28 aug.
Nombre d'élèves	232,765	234,828	2,063	239,808	4,980	234,705	5,104 dim.
Présence moyenne	178,621	180,294	1,673	183,740	3,446	180,315	3,425 dim.

Il est intéressant de mettre en regard
de ces chiffres ceux qui suivent :

	1876-77	1877-78	Augmen- tation.	1878-79	Augmen- tation.	1879-80	Augmen- tation.
ENSEIGNEMENT.							
Histoire	65,294	70,826	5,532	74,819	4,023	80,143	5,294
Arithmétique	428,432	134,624	6,292	139,148	4,524	153,852	14,704
Tenue des livres	12,101	13,859	1,758	14,932	1,073	17,891	2,959
Géographie	58,806	63,658	4,852	67,110	3,452	72,812	5,702
Agriculture	16,665	19,625	2,960	22,846	3,221	24,792	1,946
Dessin industriel	8,351	20,914	12,563	35,429	14,515	50,777	15,348

Ce qui frappe tout d'abord dans cette
statistique, c'est la diminution du nombre
des élèves. Non seulement l'augmenta-
tion de 1878-79 ne s'est pas soutenue,
mais nous n'atteignons pas même le
chiffre de 1877-78. Il s'en faut de 124.

A quoi doit-on attribuer ce fait regret-
table? Je ne saurais le dire d'une ma-
nière assurée; mais je suis heureux de
pouvoir affirmer que ce n'est pas faute
chez les autorités scolaires d'avoir su dé-
velopper l'enseignement des principales
matières du programme d'études. En
effet, comparons à ce point de vue les
années 1877-78 et 1879-80.

ENSEIGNEMENT.	1877-78	1870-80	Augmentation.
Histoire.....	70,826	80,143	9,317
Arithmétique.....	134,624	153,852	19,228
Tenue des livres.....	13,859	17,891	4,032
Géographie.....	63,658	72,812	9,154
Agriculture.....	19,625	24,792	5,167
Dessin industriel.....	20,914	50,777	29,863

Il est donc prouvé que si le nombre des élèves n'a pas suivi sa progression ascendante, l'enseignement n'en a pas moins continué à se développer, à se répandre dans la masse des enfants qui fréquentent l'école. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il s'est produit dans les matières les plus pratiques, celles qui ont plus spécialement un caractère d'utilité et dont l'étude prépare le mieux aux exigences de la vie ordinaire.

A la vérité, c'est avec satisfaction que je puis prendre une vue d'ensemble des quatre dernières années de l'œuvre des écoles dans notre Province. Nous n'avons pas accompli tout ce que nous voulions, mais j'ose dire que nous avons beaucoup fait.

Permettez-moi quelques remarques à ce sujet.

La loi organique de mon département (39 Vict., ch. 15) est venue en vigueur le 1er février 1876. Elle confie la direction du département de l'Instruction publique à un surintendant, et elle divise le Conseil en deux comités distincts, l'un catholique, l'autre protestant, chacun ayant juridiction exclusive dans les affaires relatives aux écoles de la confession religieuse qu'il représente. Cette loi a donc un double objet. D'abord, elle établit, par la nomination d'un surintendant sans responsabilité autre que celle d'un fonctionnaire ordinaire de l'ordre administratif, une séparation complète entre l'école et la politique. Des esprits distingués pensent qu'il vaut mieux livrer l'instruction publique aux chances de la politique; que des luttes de parties doivent naître des idées de réformes; que du choc des discussions publiques doit jaillir une étincelle de progrès. Quelle que soit la valeur de cette opinion, je constate que, dans notre pays, la question scolaire, comme toute autre question, est du domaine public, et qu'en la plaçant dans une sphère où ne pénètre pas la politique, on a beaucoup fait pour empêcher qu'elle ne s'embrouille et ne s'obscurcisse.

La loi a pour second objet d'assurer, de plus en plus, l'indépendance, en matière d'éducation, des groupes religieux. Autant l'Etat a horreur de l'école sans Dieu, autant il prend soin que chaque confession puisse y faire respecter le Dieu qu'il adore, et cette création de deux comités distincts est venue couronner l'organisation, je l'appellerais organisation en partie double, dont les éléments populaires sont une *majorité* et des *dissidents*, des *commissaires* et des *syndics*, travaillant au même but et sur le même terrain, mais séparément. Ce dualisme répond d'une manière parfaite aux besoins, aux conditions spéciales d'existence d'un pays partagé entre plusieurs croyances religieuses; il rend les conflits impossibles, il établit une harmonie féconde, dont le peuple, sans même s'en rendre compte d'une manière précise, retire les fruits les plus heureux. Nous avons tout à gagner à conserver intact un pareil système, lequel, du reste, repose sur un compromis dont la loi de 1869 (32 Vict., ch. 16) a consacré le principe.

Guidé constamment par ce principe depuis que je suis en fonctions, je me suis efforcé de donner à la loi l'application la plus large et en même temps la plus utile au pays.

Pour accomplir cette tâche, j'ai proposé plusieurs réformes ; les unes m'ont été accordées, les autres sont restées à l'état de projet.

1. Une des premières réformes que j'ai demandées est l'augmentation du traitement des instituteurs. J'ai toujours cru que l'initiative de cette réforme incombait au gouvernement "En général disais-je, dans mon rapport de 1875-76, ceux qui s'intéressent à la solution de ce problème paraissent croire que l'initiative doit venir des municipalités, il faudrait que les municipaux fussent plus instruits, et la question est précisément de leur donner de bons maîtres pour les mieux instruire."

Je regrette de dire que si la moyenne du traitement des instituteurs, depuis 1875, est un peu augmentée, le mérite n'en revient pas à la législature.

La seule manière de trancher la question est de fixer un *minimum* des traitements.

2. J'ai demandé l'institution d'un *brevet de supériorité* pour les membres du corps enseignant. Je disais à ce sujet :

"Jusqu'à ce jour on a accordé des récompenses aux écoliers afin d'exciter entre eux une légitime émulation au travail : ne serait-il pas opportun de créer la même émulation parmi les instituteurs ? Il est à craindre qu'en général les maîtres d'écoles primaires, une fois nantis de leur brevet de capacité, ne travaillent pas suffisamment. Faire la classe durant tout le jour est la plus pénible des tâches, et il n'est pas étonnant que, l'ayant accomplie, on sente le besoin de récréation : c'est là l'écueil pour l'instituteur. Fatigué par l'enseignement quotidien, il n'a pas d'inclination à recourir à ses livres pour se perfectionner ; il en arrive ainsi quelquefois à suivre une routine inviolable.

"Eh bien ! créons pour l'avenir un brevet d'un ordre plus élevé, le *brevet de supériorité*, lequel serait délivré par le surintendant, sur le rapport de l'inspecteur, aux instituteurs qui pendant trois ou quatre ans auraient tenu, avec un succès marqué, leur école suivant toutes les prescriptions de la loi et du Conseil

de l'instruction publique. Le porteur de ce brevet aurait chance d'obtenir de bons appointements. Ce serait donc là un grand encouragement pour le corps enseignant, et de plus un moyen efficace de faire enseigner tout le programme officiel."

Il n'a pas été donné suite à cette proposition, qui me paraît encore être d'un ordre élevé.

3. Ayant toujours en vue de donner à notre éducation publique un caractère d'utilité pratique, il m'avait semblé que la création de "Banques d'épargnes des écoles" pouvait contribuer grandement à faire naître dans notre pays cet esprit d'économie qui fait défaut si souvent aux populations de nos campagnes. Je disais :

"Les banques d'épargnes des écoles, fondées en France il y a quelques années, ont obtenu le plus heureux succès. Elles habituent les élèves à l'économie et les préparent de bonne heure à songer à l'avenir, à agir toujours avec cet esprit d'ordre qui petit à petit conduit à l'aisance, parfois à la fortune. Pour faire justement apprécier cette institution, il suffit de rappeler qu'à l'époque des dernières inondations en France, les élèves d'un district d'inspection ont offert leurs épargnes de l'année courante aux victimes de la catastrophe, et qu'il s'est trouvé dans leurs caisses 12,500 francs.

"Je sais que la législation des banques n'est pas du ressort du parlement provincial ; j'ai voulu cependant toucher à ce sujet afin d'en saisir le public et particulièrement les députés du peuple. Il n'est besoin d'aucune loi nouvelle pour retirer les bénéfices dont la réalisation de cette idée pourrait être susceptible.

"En effet, il existe dans toute la Confédération des *Post Office Savings Banks*, qui fonctionnent régulièrement : qui empêche les directeurs de collèges, d'académies, et même les maîtres d'écoles primaires de recevoir chaque jour, après les heures de classe, les petites épargnes de leurs élèves, et d'en faire le dépôt chaque semaine au bureau de poste ? Les formalités les plus simples suffiraient à donner aux uns et aux autres des garanties parfaites.

"Il me semble que les parents verraient d'un bon œil une tentative de ce genre : heureux de voir leurs enfants trouver une occasion de connaître par

expérience la valeur de l'épargne, ils s'efforceraient, j'ose le croire, de leur fournir aussi souvent que possible les moyens d'en profiter. Les professeurs pourraient accorder des "bons points" (sous forme de récépissé, pour la garantie des parents) et des prix aux élèves qui, étant donné l'état de fortune de leur famille se seraient montrés le plus économes. Ne serait-ce pas là une leçon qui produirait ses fruits plus tard ?

Depuis 1875, les banques d'épargnes des écoles ont, en France surtout, pris un développement extraordinaire. L'expérience faite à l'étranger m'autorise à solliciter encore une fois la création d'une institution de ce genre dans notre province.

4. La nomination d'*Inspecteurs généraux*, dont le devoir serait de surveiller les travaux des inspecteurs ordinaires, est une des principales choses qui restent encore à faire. L'inspection des écoles que j'ai réussi à perfectionner, comme je le constaterai plus loin, ne sera complètement satisfaisante que le jour où des inspecteurs généraux, possédant des pouvoirs étendus, agents actifs et directs de mon département, feront des rapports spéciaux sur chaque district, au besoin sur une localité en particulier, et dans tous les cas sur l'œuvre de chaque inspecteur.

5. Les inspecteurs d'écoles sont des hommes dévoués, mais ils ne peuvent accomplir l'impossible. Et l'impossible, pour un bon nombre d'entre eux, est de parcourir l'immense territoire confié à leur surveillance. Le Conseil de l'instruction publique s'est préoccupé plus d'une fois de cet obstacle que la nature oppose au fonctionnement régulier de notre système scolaire. Je cite à ce sujet mon rapport de 1877-78 :

"La loi veut que l'inspecteur visite chaque école de son ressort deux fois par année, et c'est pour arriver à la stricte observance de cette loi que le Conseil de l'instruction publique, en faisant une nouvelle délimitation des districts d'inspection, a posé en principe que chaque inspecteur ne doit pas avoir plus de 100 écoles à visiter. Mais dans la pratique, il a fallu s'éloigner de ce principe, et la double visite est encore chose impossible pour plus d'un inspecteur.

"Il en sera ainsi tant que le nombre des inspecteurs ne sera pas de nouveau

augmenté, suivant le désir exprimé par le comité catholique du Conseil de l'instruction publique, dans sa dernière séance.

"Pour s'en convaincre, il faut se rappeler qu'en bien des endroits les voies de communication sont insuffisantes, que l'étendue du territoire à parcourir est souvent immense—exemple, les comtés de Pontiac et de Beauce—que, le printemps et l'automne, les chemins, durant pluriels jours, sont positivement impraticables. Je crois en somme que le calcul suivant des jours ouvrables pour les inspecteurs, peut être tenu pour exact :

Sur les jours de l'année..... ..	365
Il faut retrancher :	
Dimanches..... ..	52
Congés de semaine..... ..	52
Congés extra..... ..	8
Vacances..... ..	45
Fêtes..... ..	10
Absence de l'instituteur ou indisposition de l'inspecteur..... ..	8
Tempêtes ou mauvais chemins..... ..	80
	205
Jours ouvrables... ..	160

"Soit 80 jours pour visiter une fois 100 écoles disséminées sur les territoires étendus que l'on connaît. Cela est impossible à la plupart des inspecteurs, attendu que, d'après les règlements, chaque visite doit être de deux heures dans une école élémentaire, et de trois heures dans une école modèle ou académique, et attendu qu'après l'examen des classes, il faut encore que l'inspecteur prenne le temps de donner ses instructions aux commissaires, aux instituteurs, de voir comment le trésorier tient ses comptes, de répondre aux questions qui lui sont faites sur les détails de l'organisation scolaire, enfin d'écouter les plaintes des instituteurs et les récriminations des autorités locales.

"Il y a donc lieu, je le répète, d'augmenter le personnel de l'inspectorat. Quant au système d'inspection lui-même, il ne reste plus guère qu'à le compléter par la nomination des deux inspecteurs généraux."

Nous avons aujourd'hui 36 inspecteurs

Je regrette de constater que ce nombre est insuffisant.

6. Dans mon rapport de 1878-79, daté re 3 décembre 1879, je disais :

“ A la dernière séance du comité catholique du Conseil de l'instruction publique, on a donné avis d'une proposition de loi statuant qu'à l'avenir toute institution subventionnée, excepté les collèges classiques, devra recevoir la visite de l'inspecteur, et que si elle s'y refuse, la subvention lui sera retenue.

“ Toute maison d'éducation qui reçoit une subvention du gouvernement devrait être visitée par les inspecteurs : voilà, ce me semble, une proposition raisonnable et tout à fait conforme à l'esprit de nos institutions, car s'il est une doctrine incontestée parmi celles qui régissent dans ce pays l'administration de la chose publique, c'est assurément la doctrine du droit d'investigation sur l'emploi des crédits ouvert par la législature. Le peuple, par ses représentants autorisés, vote chaque année une somme considérable pour venir en aide à la grande œuvre de l'éducation, et il doit être renseigné sur l'usage qu'on en fait.

“ Je comprends l'objection que peuvent formuler les directeurs de certaines maisons. Il est possible que les inspecteurs ne soient pas leurs égaux, et qu'ils regardent comme indigne d'eux de passer par l'inspection officielle. Mais là n'est pas la question. il ne s'agit pas d'humilier le corps enseignant devant tel homme, mais seulement de permettre à l'Etat de savoir de quelle manière on emploie l'argent distribué sur demande.”

Le comité catholique du Conseil de l'instruction publique s'est divisé sur cette proposition ; elle a été rejetée.

7. Dans mes circulaires, j'ai insisté sur l'utilité pratique du jardin en rapport avec l'école. J'écrivais aux commissaires en 1877 :

“ Je vous ai parlé de l'étendue que devait avoir le terrain de l'école, et en disant *un demi-arpent*, je n'ai voulu que fixer un minimum, car il importe de plus qu'il y ait un jardin attenant à l'école. Je sais qu'en général vous accordez à l'instituteur assez de terrain pour cela, mais vous devriez le faire invariablement ; vous devriez tenir à ce que les maîtres et maîtresses fassent du jardinage. Si ces dernières avaient besoin d'un peu d'aide pour les plus gros travaux, je

suis convaincu qu'elles trouveraient parmi les contribuables des personnes disposées à leur rendre service.

“ *Le jardin de l'école* devrait avoir sa renommée au milieu de vous, et vous devriez tous contribuer à l'orner et à l'enrichir, car s'il est de quelque profit à l'instituteur, il ne manquera non plus de vous être utile indirectement à vous-mêmes. En effet, ce que vos enfants apprendront à l'école en fait de culture vous sera profitable. Vous utiliserez leurs connaissances dans vos travaux sur la ferme, et souvent peut-être vous serez étonnés de la somme que vous aura rapportée une leçon donnée à votre enfant.

“ le jardin d'ailleurs, pour un maître intelligent, est un précieux moyen d'enseignement. Par exemple, pour enseigner le *Petit Manuel d'Agriculture*, quoi de plus utile que les démonstrations pratiques faites, sous les yeux mêmes des élèves, dans la culture du jardin ? Cette méthode possède ce grand avantage, qu'elle rend l'étude attrayante pour les enfants, qu'elle les instruit sans effort de leur part, car alors ce n'est plus seulement au moyen des mots qu'on leur communique des idées ; c'est par la vue des choses mêmes dont on veut leur donner l'intelligence. Un enfant peut apprendre ainsi les matières les plus difficiles et les plus arides, et cela, sans fatigue.

“ Supposez de plus que le maître ait un rucher, vos enfants apprendront l'élevage des abeilles, chose facile, mais ignorée, parce que bien peu de gens en comprennent l'importance. Vous devriez insister pour que vos instituteurs cultivent les abeilles, et pour cela, s'il le faut leur acheter vous-mêmes une première ruche. Cette culture coûte peu et rapporte beaucoup.

“ Cette culture aurait encore pour effet de donner un nouvel attrait au séjour de l'école. Si maintenant la maison est spacieuse et bien aérée, si les tables et les bancs sont commodes, si le jardin est bien tenu, les enfants se plairont à l'école ; au lieu d'inventer les prétextes pour manquer les classes, ils aimeront à s'y rendre tous les jours, et nous verrons enfin disparaître cette plaie que les inspecteurs signalent dans tous leurs rapports : *l'assistance irrégulière* dans les écoles de la campagne. En effet, pour un rien, sous le moindre prétexte, l'enfant manque l'école ; une fois il a fait une com-

mission pour la famille, une autre fois on l'a gardé pour travailler au champ, comme si le travail d'un enfant de 7, 8 ou 9 ans était indispensable à la récolte. Sachez-le, lorsque l'enfant manque son école, il perd son temps et le fait perdre aux autres, car lorsqu'il revient en classe, il se trouve en arrière des autres : on a avancé et lui est resté stationnaire.

Alors le maître est obligé de répéter et recommencer les leçons déjà données, et ceux qui sont assidus et laborieux portent ainsi la peine des absences des autres, ou bien si le maître ne recommence pas ses leçons, l'enfant descend dans une classe inférieure, et de là son dégoût pour l'école. Mais à qui la faute, sinon aux parents qui l'ont retenu sous un prétexte souvent utile ? Il faut de graves raisons pour empêcher un enfant d'aller à l'école, et ceux qui le font ne réfléchissent pas qu'ils doivent payer de la même manière que si l'enfant assistait régulièrement. Dans les visites que vous faites, et aux examens publics, vous devez faire comprendre cela aux parents."

Il me faut reconnaître que le jardin de l'école, en dépit de mes efforts, est encore une chose de l'avenir.

Voilà ce que j'ai demandé. Voici ce que j'ai obtenu :

I. Je ne parlerai pas de certaines améliorations que j'ai pu faire dans l'administration proprement dite de mon département. Ce sont là des détails toujours importants, mais secondaires en réalité, et fruits de l'expérience ou résultats du changement de nos lois. Ainsi, la statistique est aujourd'hui plus facile à recueillir et plus exacte ; les rapports spéciaux des municipalités scolaires et des maisons d'éducation m'arrivent plus régulièrement et sont plus complets ; les rapports d'élection sont maintenant une formalité les plus simples à remplir pour les employés de mon bureau comme pour les secrétaires municipaux.

Mais il est une innovation sur laquelle on me permettra d'insister, parce que je la crois d'une importance de premier ordre : je veux parler des *bulletins d'inspection*, dont voici la formule :

BULLETIN D'INSPECTION.

Municipalité deComté de.....
 Nom ou No. de l'école.....
 Date de la visite.....
 Nom, brevet et traitement du titulaire...

Etat de la maison
 Etat du mobilier.....
 Grandeur du terrain.
 Les élèves ont-ils les livres nécessaires ?
 Cartes géographiques ?.....
 Globe terrestre ?.....
 Total des élèves inscrits.....
 Le journal d'appel est-il bien tenu ?.....
 Assistance moyenne d'après le registre...
 Combien d'élèves dans chaque cours ?
1er degré.....2e degré.....
Modèle..... ..Académique.....
 Combien d'élèves apprennent l'écriture
 la Grammaire.....le Calcul
la Tenue des livres.....l'His-
 toire.....la Géographie.....l'A-
 griculture.....le Dessin ?.....
 En quelle langue se donne l'enseigne-
 ment ?.....
 Le titulaire de l'école est-il compétent ?..
 Tenue générale de l'école ?.....
 Y a-t-il progrès ?.....
 Les comptes sont-ils bien tenus par le
 secrétaire-trésorier ?.....
 Les comptes sont-ils tenus d'après la mé-
 thode officielle ?
 Y a-t-il des arrrages ?.....

REMARQUES.

.....

 Signature.....

L'inspecteur est tenu de m'adresser un bulletin sur chaque école qu'il visite. Le bulletin me fournit ainsi, jour par jour, les renseignements particuliers dont j'ai besoin pour exercer un contrôle réel sur les administrations scolaires locales ; nous n'avions auparavant, comme source d'informations, que les rapports annuels des inspecteurs, ce qui était manifestement insuffisant. Le surintendant ne pouvait intervenir qu'une fois par an, il le peut tous les jours avec le nouveau système.

L'intention qui a inspiré cette réforme est évidente. Nous avons voulu, d'abord, rendre l'inspection en général plus efficace, plus complète, plus méticuleuse, si j'ose le dire ; mais ensuite le bulletin nous a paru un des meilleurs moyens de diriger et de hâter plusieurs réformes que nous considérons comme urgentes dans l'enseignement proprement dit et dans l'organisation matérielle des écoles. Un simple coup d'œil jeté sur les questions auxquelles l'inspecteur doit répondre laisse voir cette double intention.

Voici quelques-unes des réformes dont je veux parler.

II. Il arrive trop souvent que les maisons d'école à la campagne sont ou trop petites ou dans un mauvais état. Ma circulaire du 15 juin 1877 aux inspecteurs, approuvée par le Conseil de l'instruction publique, contient des instructions spéciales à ce sujet, et j'avais déjà dit dans ma circulaire du 10 mars 1877 aux commissaires et syndics :

“ L'hygiène veut que chaque enfant ait neuf pieds de carrés de plancher et cent pieds cubes d'air respirable ; mais dans les maisons d'école actuelles un seul petit appartement renferme 40, 50, 60, 70 élèves ; comment voulez-vous qu'ils y soient à l'aise, qu'ils s'y plaisent, ainsi pressés les uns sur les autres et respirant une atmosphère viciée ? Ils ignorent qu'ils sont exposés là tous les jours à contracter des fièvres mortelles, mais la contrainte qu'ils ne peuvent manquer d'éprouver suffit à leur faire regretter le logis paternel.....

“ Une maison d'école doit être haute, bien aérée, bien éclairée, un peu éloignée du chemin, et construite sur un terrain d'au moins un demi-arpent, afin que les latrines puissent être placées à une distance suffisante. Elle doit contenir au moins deux salles pour les enfants, l'une pour les commençants, l'autre pour les plus avancés. Une partie de la maison doit être affectée au logement de l'instituteur et de sa famille ; elle devrait donc contenir quatre ou cinq chambres, car il convient de bien loger l'homme qui, après le prêtre, opère le plus de bien au milieu du peuple.

“ Ainsi donc, lorsque vous vous déciderez à construire une maison d'école, vous devrez d'abord me demander un plan. en me disant quelles dimensions vous voulez donner à l'édifice et quelle somme vous avez décidé d'y consacrer ; ou bien—et cela est préférable—vous me transmettez vos propres plans, et je jugerai s'ils répondent aux intentions de la loi. Je me ferai, dans tous les cas, un devoir de secondar votre zèle.

“ Règle générale, une maison d'école élémentaire ne doit pas coûter plus de \$1600, ni une école modèle ou académie plus de \$3000, mais le surintendant a le droit de vous autoriser à dépasser ce chiffre, si la nécessité l'exige.”

L'inspecteur est tenu de constater dans

le bulletin de chaque école si ces instructions sont fidèlement suivies. Si elles ne le sont pas, il m'appartient d'agir en conséquence et de rappeler aux municipalités les devoirs que la loi leur impose. Je dois à la vérité de dire que mes remontrances sur ce point ont été généralement reçues dans un bon esprit, et que, depuis trois ans, non seulement la loi qui soumet à mon approbation les plans de construction a été bien observée, mais qu'un grand nombre de vieilles écoles ont été reconstruites ou améliorées d'une manière très suffisante. C'est un progrès dont nous avons tout lieu de nous féliciter, bien que les prescriptions suivantes, qui sont obligatoires en vertu d'une décision du Conseil de l'instruction publique, ne soient pas encore partout observées :

“ Le terrain choisi pour la construction de l'école doit être sec, bien aéré, pourvu d'eau de bonne qualité ; il sera, autant que possible, à la campagne, dans une position élevée, isolée, et, dans les villes, séparé des habitations voisines. Il doit être situé de manière que les bruits du dehors ne puissent troubler l'ordre et le silence des classes. Les abords doivent en être faciles et sans obstruction, ni danger pour la santé ou la morale des enfants.

“ Ce terrain ne devra dégager aucun miasme, et il sera distant de 500 pieds au moins du cimetière, autant que possible.

“ L'étendue du terrain et des bâtiments sera en rapport avec leur destination. La population scolaire sera calculée sur le chiffre approximatif de 20 pour 100 de la population de l'arrondissement ; il faudra aussi tenir compte d'une augmentation probable dans l'avenir.

“ Le logement de l'instituteur sera, autant que possible, isolé des salles de classe. Lorsqu'il y aura impossibilité de le construire ainsi, s'il est au même étage que la salle de classe, il en sera séparé par un bon mur ou un colombage, et non pas seulement une cloison en bois, dans lequel une communication avec la classe pourra être pratiquée au moyen de deux portes placées l'une sur l'autre, et qui devront être toujours fermées au temps des classes. Si le logement de l'instituteur est placé à l'étage supérieur ou aux mansardes, l'escalier sera entièrement isolé de la classe et un bon plancher sourd sera placé entre la classe et le logement.

“ Le logement comprendra, au moins, les pièces suivantes :

- " 1. Parloir ou cabinet d'étude ;
- " 2. Cuisine servant aussi de salle à manger ;
- " 3. L'ivoir contigu à la cuisine, avec cheminée et pompe, si c'est possible ;
- " 4. Deux ou trois chambres à coucher ;
- " 5. Un endroit convenable pour y placer les lieux d'aisances et le combustible.

" A la campagne, on construira, en plus, une étable et un rucher, s'il y a lieu. La cuisine aura, au minimum, 150 pieds en superficie. La hauteur des appartements sera de 10 pieds, au moins.

" On calculera la grandeur de la salle à raison de 3 pieds carrés, c'est-à-dire 9 pieds de superficie, par élève, y compris l'espace à laisser pour l'estrade, les armoires, bibliothèques, etc., etc. La hauteur d'un plancher à l'autre devra être de 10 pieds au moins.

" La ventilation et le chauffage seront combinés de manière à maintenir dans les salles une température moyenne de 60° à 65° degrés Fahrenheit (constatée à l'aide de thermomètres à demeure) et à renouveler à peu près deux fois par heure l'air contenu dans chaque classe.

" L'aération de la salle pendant l'été peut se faire par un système de ventilation naturelle, au moyen d'appareils qui sont établis au moment de la construction. Ce système consiste dans l'introduction de l'air frais par le bas à l'aide de nombreux orifices, tous garnis de toiles métalliques, et dans l'évacuation de l'air vicié par des corniches en zinc perforé, placées le long des quatre côtés du plafond.

" Il convient d'établir en dehors des classes et pour chaque sexe un lavoir, ainsi qu'un vestiaire bien aéré. Ce vestiaire sera muni de porte-manteaux et porte-parapluies avec crochets numérotés, et de planches ou de casiers pour y déposer les paniers des enfants qui apportent leur dîner à l'école. Les lavoirs seront pourvus de robinets en quantité suffisante pour servir aux ablutions des élèves.

" Il y aura un siège d'aisances pour 15 filles ou 25 garçons, et un urinoir pour 15 garçons.

" Les lieux d'aisances seront complètement séparés pour chaque sexe et divisés en compartiments pour un seul enfant. Chaque compartiment sera d'environ 2 pieds et demi de largeur par 3 pieds et demi de profondeur, peinturé et sablé, ou

lavé à la chaux, à l'intérieur comme à l'extérieur.

" Les urinoires auront 2 pieds de profondeur. Les séparations et les revêtements seront comme dans les lieux d'aisances, en bois peinturé et sablé, ou lavé à la chaux. La toiture sera établie de manière à mettre les sièges et les urinoirs à l'abri de la pluie et de la neige ; elle aura, au moins, trois pieds de saillie.

" Les sièges seront proportionnés à l'âge des enfants, et les fermetures établies de manière à laisser deux intervalles, l'un d'un pied entre le haut de la porte et la traverse supérieure du châssis, l'autre environ 6 pouces pour que les pieds des enfants restent visibles.

" Les fosses d'aisances seront construites sous forme de citernes étanches, à fond concave, et munies d'un tuyau d'aéragage qui devra dépasser en hauteur le faite du toit de l'école.

" Pour rendre les lieux d'aisances inodores, on peut employer l'eau ou la terre sèche. Le système à l'eau est d'une application très facile dans les localités où il existe un bon système de canaux et un aqueduc. Mais à la campagne on devrait se servir du système à la terre sèche, qui offre le double avantage de rendre les lieux d'aisances et les urinoirs parfaitement inodores, et de fournir un engrais des plus précieux."

III. Le mobilier des écoles a été aussi l'objet de nos préoccupations. Les prescriptions suivantes sont obligatoires :

" Toutes les salles de classe seront pourvues de bonnes tables et de sièges à dossier, appropriés, autant que possible, à la taille des élèves.

" Il y aura une estrade pour le maître.

" Dans les écoles catholiques, un crucifix ou, au moins, une croix.

" Une ou deux armoires-bibliothèques pour y déposer les livres et les archives de l'école.

" Des tableaux noirs, avec accessoires.

" Une série complète de cartes géographiques, une carte spéciale du Canada.

" Une pendule.

" Une cloche d'appel.

" Un timbre ou un signal.

" Deux tableaux, l'un indiquant l'emploi du temps, et l'autre le règlement de l'école.

" Une fontaine à robinets avec au moins un gobelet."

Tous les jours les bulletins d'inspec-

tion m'apprennent que dans maintes écoles les tables et les sièges sont défectueux, et faire comprendre que leur forme peut influer sur la santé des enfants me paraît être d'une extrême difficulté. J'ai cependant posé, dans ma circulaire du 10 mars 1877, les principes qui doivent nous guider en cette matière. Je disais :

“ Il ne suffit pas, pour le bien-être de vos enfants, que la maison d'école soit spacieuse et bien aérée : il faut de plus que les sièges et les tables des classes soient d'un modèle approprié à leur constitution physique.

“ Les tables ne doivent pas être d'une grandeur uniforme, car les plus grands et les plus petits y seraient également mal à l'aise. Des médecins assignent à cette cause la myopie et même la déviation de l'épine dorsale chez certains enfants faibles. Surtout si la table est plate, l'élève est forcé, en effet, de se courber en arc pour écrire.

“ Les sièges doivent toujours avoir un dossier, car le changement de position est de toute nécessité pour l'enfant, et il faut que ses reins soient soutenus lorsqu'il n'écrit pas. On attribue à l'absence de dossier plusieurs maladies graves et même des infirmités incurables. Que cela ne vous étonne pas, messieurs. Vous dites tous les jours que la nature étant jeune, prend facilement un pli. C'est très vrai. Tous les médecins nous apprennent que les membres des enfants se déforment aussi aisément qu'ils se remettent dans les cas de cassure ou de dislocation.

“ Enfin, si les sièges sont fixes, il ne faut pas qu'ils soient trop éloignés de la table, car l'élève serait forcé de se courber ou de ne s'asseoir que sur le bord du siège.

“ Cette question des tables et des sièges est d'une extrême importance. mais le cadre de cette circulaire ne me permet pas de la traiter dans tous ses détails. Qu'il me suffise de vous indiquer ici les conditions exigées par l'hygiène :

“ 1. L'élève doit être complètement assis, les jambes entièrement sous la table, pouvant former aisément avec les cuisses, et celles-ci avec le tronc, un angle droit, et les pieds reposant bien sur le plancher.

“ 2. La table doit être inclinée, et proportionnée à la taille de l'enfant.

“ 3. Le siège doit aussi convenir à la

taille de l'élève et être pourvu d'un dossier.

“ 4. L'enfant devra pouvoir se lever pour répondre.

“ Messieurs les curés vous diront de plus, si vous les interrogez là-dessus, que les sièges devraient, pour la sauvegarde des bonnes mœurs, être isolés.

“ Le meilleur système, à mon sens, serait la table et le siège à la fois fixes et isolés. L'élève serait alors obligé, pour répondre, de se placer à côté de son siège, ce qui le mettrait dans l'impossibilité de chercher la réponse dans son livre ou de se la faire souffler par ses camarades, sans être découvert.”

IV. Il arrive encore parfois que les enfants ne possèdent pas tous les livres classiques nécessaires, par suite de la pauvreté ou de la négligence de leurs parents. Cette anomalie serait complètement disparue si le Dépôt de livres avait été maintenu, car le Dépôt, en vendant à bon marché et directement aux municipalités, qui se chargeaient elles-mêmes de la distribution des livres, mettait les contribuables dans l'impossibilité de manquer à leurs devoirs sous ce rapport. Les élèves étaient pourvus sans l'intervention directe de leurs parents.

V. Une des choses les plus importantes accomplies par le Dépôt de livres est la publication de cartes géographiques à bon marché. Deux séries de cartes, l'une française, l'autre anglaise, d'une forme de 3 pieds 10 pouces par 2 pieds 10 pouces, et colorées en six couleurs, au prix de 50 cents en feuilles et de \$1.50 montées et vernies, voilà qui était bien nouveau pour le pays. Aussi ces cartes ont-elles eu un véritable succès, surtout dans les campagnes.

Elles sont spécialement destinées aux écoles élémentaires ; elles sont, en quelque sorte, l'A b c de la géographie. Couleurs très vives et rudement tranchées, noms essentiels seulement, écritures en lignes droites horizontales, c'est ce qui les distingue et ce qui fait leur mérite. Car on ne doit pas se dissimuler que l'enseignement de la géographie est très difficile dans les commencements ; par exemple, comprendre au moyen d'une carte plate que la terre est ronde, cela demande des intelligences naissantes un véritable entraînement. Il faut donc frapper l'œil de l'enfant par des couleurs très voyantes, afin que chaque pays apparais-

se à son esprit sous un aspect bien distinct, parfaitement accentué ; il ne faut pas lui présenter une carte surchargée de détails, il n'y distinguerait rien, ce ne serait qu'un amas confus, ou plutôt un labyrinthe où il se perdrait infailliblement ; enfin, il ne faut pas lui donner à lire en même temps des lignes droites, des lignes courbes, des lignes inclinées, car il ne sait lire que les lignes horizontales de ses manuels élémentaires.

Dans leur ensemble, comme cartes géographiques élémentaires, celles-ci sont les meilleures que je connaisse. Elles sont la propriété du département de l'instruction publique.

VI. C'est en 1876 qu'a été publiée la *Série de Livres de lecture graduée* de Montpetit, aujourd'hui si populaire. Dans une circulaire du 21 octobre 1876, je disais :

“ Le Conseil de l'instruction publique s'est depuis longtemps préoccupé de fournir aux écoles catholiques une série de livres de lecture graduée, convenant à l'esprit de l'enfance et appropriée aux besoins du pays. Les livres de cette nature faits à l'étranger ont un mérite incontestable, mais ils sont tous rédigés au point de vue spécial d'un pays qui n'est pas le nôtre : ainsi, pour ne parler que de ce détail, les leçons et les exemples de patriotisme qu'ils contiennent sont à peu près perdus pour nos enfants. Et néanmoins il importe au premier chef que le cœur de l'enfance soit formé de bonne heure, en même temps qu'à l'honnêteté et à la vertu, aux nobles sentiments de l'amour de la patrie.

“ Obéissant à cette préoccupation, le Conseil de l'instruction publique en novembre 1871, a mis au concours une série de cinq livres de lecture graduée, trois pour les écoles élémentaires, et deux pour les écoles modèles et les académies.

“ Monsieur A. N. Montpetit, répondant à cet appel, a d'abord préparé trois livres qui ont obtenu l'entière approbation du Conseil, dans sa séance du 16 octobre 1874. Les deux autres livres ont été approuvés le 12 mai 1876. Les trois premiers viennent d'être mis en vente.

“ Le 16 octobre 1874, le Conseil de l'instruction publique a décidé — et j'attire spécialement votre attention sur ce fait — de ne point approuver un ouvrage du même genre avant le premier septembre 1880.” L'intention du Conseil vous paraîtra évidente : c'est que cette série de

livres sera généralement adoptée dans toutes les écoles catholiques de la province. Et le but de la présente circulaire est de vous faire part de cette intention. Vous voudrez bien vous y conformer dans les limites de vos attributions.....

“ Il y va de l'intérêt des enfants de pourvoir les écoles de ces nouveaux livres. A part leur mérite général, dont l'approbation des membres du Conseil de l'instruction publique est la meilleure garantie, ils ont ce mérite particulier de contenir de nombreux extraits d'auteurs canadiens et des récits intéressants tirés de l'histoire de notre pays. M. Montpetit a donné à son travail le cachet national ; c'est pourquoi il sera à la fois si utile et si agréable aux élèves des écoles canadiennes.”

Cet appel a été entendu dans tout le pays, et le bien produit par ces livres de lecture est incalculable. J'apprends avec plaisir qu'une seconde édition est en voie de préparation.

VII. L'enseignement de l'agriculture fait de notables progrès, mais se heurte encore contre le préjugé. Dans un grand nombre de localités, les cultivateurs n'admettent pas qu'un maître d'école puisse apprendre aux enfants la manière de bien cultiver la terre ; eux seuls, hommes d'expérience, habitués aux travaux des champs, peuvent faire cette éducation. Cette idée est toute naturelle, et pour faire admettre à un homme illettré que l'instruction, que les livres peuvent lui servir même dans le métier qu'il exerce depuis son enfance, il faut beaucoup de temps. J'aime à constater cependant que nos écoles comptent aujourd'hui 24,792 élèves en agriculture.

Je répète ici ce que je disais dans mon rapport de 1876-77.

“ Dans notre pays, habité en grande partie par des cultivateurs, il est utile, il est nécessaire que les principes de l'agriculture soient enseignés dans toutes les écoles. Il fut un temps où le sol canadien, encore neuf, poussait tous les grains sans qu'il fût besoin de conserver sa fertilité par des engrais ou par certains procédés de culture ; mais nos terres n'ont pu résister toujours au régime débilitant auxquelles ont été soumises, et aujourd'hui on se plaint en plusieurs endroits que l'agriculture ne paye plus. Il devient donc urgent de prendre les moyens de redonner au sol sa fertilité primitive.

“ Ces moyens sont connus et à la portée de tous. L'agriculture est un art qui a livré depuis longtemps ses secrets ; il ne s'agit plus que d'en vulgariser les principes. L'école est le chemin le plus court pour arriver à ce but. Enseignez l'agriculture aux enfants des cultivateurs. et l'agriculture cessera d'être une aveugle routine.

“ Pénétré de cette idée, j'ai prescrit cet enseignement dans toutes les écoles de la province en 1874. J'ai eu la bonne fortune de trouver alors un catéchisme agricole parfaitement bien fait et approprié à l'esprit de l'enfance ; je veux parler du *Petit manuel d'agriculture* de M. Hubert LaRue, dont j'ai doté nos écoles primaires.”

Et dans ma circulaire du 10 mars 1877 aux commissaires d'écoles :

“ Je fais l'objection que l'on fait contre l'enseignement du *Petit manuel d'agriculture*. : on dit qu'il ne contient rien que ne sachent déjà tous les cultivateurs et qu'ils ne puissent enseigner eux mêmes à leurs enfants.

“ En disant *tous* les cultivateurs, on exagère, car, malheureusement, un bon nombre d'entre eux ignorent la moitié des bonnes choses que renferme le *Petit manuel*. Mais supposons que pas un n'y trouve un seul mot à apprendre : dans ce cas, voici ce que j'ai à vous dire.

“ Cette objection est faite par des personnes instruites ou ignorantes. Aux premières, je répons : Vous connaissez la différence entre les choses que l'on fait par routine et celles que l'on fait pour les avoir raisonnées, entre une habitude de conduite et un principe de conduite dont on connaît la formule, et quand même tous les cultivateurs, par leur exemple, apprendraient à leurs fils à bien cultiver, ces derniers trouveraient encore un profit certain dans l'étude des principes d'agriculture, car on observe bien mieux ce que l'on peut se démontrer à soi-même qu'une chose dont l'exécution est une simple habitude routinière. Quant aux secondes, c'est-à-dire aux personnes ignorantes, j'espère qu'elles me permettront de leur dire franchement qu'elles ne sont pas les meilleurs juges de la question et qu'elles doivent avoir le bon esprit de se fier là-dessus à ceux qui savent mieux.

“ Je suis décidé, messieurs, à prendre tous les moyens possibles pour faire en-

seigner l'agriculture dans les écoles. Si, en travaillant pour la classe agricole, je n'ai pas le concours de sa bonne volonté, je tâcherai de lui être utile malgré elle.”

Et dans ma circulaire du 15 juin 1872 aux inspecteurs :

“ L'enseignement agricole a deux sortes d'adversaires. Les uns le trouvent inutile, attendu que l'enfant du cultivateur peut apprendre sur la terre paternelle tout ce que contient le *Petit manuel*.—Vous savez comment répondre à cette objection. Les cultivateurs ne savent pas *tous* le contenu du manuel, et ne peuvent, par conséquent, l'enseigner à leurs fils ; dans tous les cas, ces derniers doivent étudier la théorie, car c'est un immense avantage de connaître le pourquoi de la pratique que l'on est habitué à suivre et de pouvoir se raisonner à soi-même ce que l'on fait par routine.

“ D'autres personnes, mais en petit nombre, vous diront que l'enseignement théorique de l'agriculture ne peut que faire du mal aux enfants dont l'esprit est déjà surchargé par l'étude des manuels qu'on leur fait apprendre par cœur.—Un instant de réflexion suffit pour juger de cette assertion bizarre. En effet, prétendre que les fils des cultivateurs ne pourront profiter de l'étude du *Petit manuel* parce qu'il contient une théorie trop abstraite, eux qui vivent, pour ainsi dire, au sein même de la pratique de l'agriculture, c'est formuler une objection qui ferait le désespoir des professeurs, si elle n'était vraiment puérile et contraire au simple bon sens. Assurément, c'est une grande faute que de surcharger la mémoire des enfants, de leur donner une instruction *a priori*, et c'est une méthode condamnée que d'agir sur leur esprit sans l'aide des sens ; mais cela n'est pas à craindre dans l'espèce actuelle. Que l'enfant apprenne par cœur les règles du labour, des semailles, de l'irrigation, et de tous les autres travaux de la ferme, son esprit ne se trouvera pas surchargé de mots qui ne représentent rien pour lui ; au contraire, chacune de ces expressions représentante à ses yeux une chose ou un acte dont il est témoin tous les jours. Il comprend donc ce qu'il étudie, et, par conséquent, l'on est en droit d'espérer que cette étude lui sera vraiment profitable, dans l'acception la plus large du mot.”

VIII. Le bulletin d'inspection porte cette question : " Les comptes sont-ils tenus d'après la méthode officielle ? "

A ce sujet, je disais dans un circulaire du 18 mars 1877 aux commissaires :

Je vous transmettrai, lorsqu'ils auront reçu l'approbation du Conseil de l'instruction publique, des formules de livres de comptes et de cotisations. La dernière loi vous oblige à les adopter.

" Nous arriverons ainsi à établir uniformément dans toutes les municipalités scolaires une bonne méthode de tenue des livres, et de la sorte vous pourrez exercer une surveillance efficace sur l'emploi de vos revenus. De son côté, l'inspecteur, dans ses tournées ordinaires, pourra vous dire en un instant si le secrétaire-trésorier tient bien vos comptes. Il ne perdra plus son temps à étudier la méthode plus ou moins défectueuse d'un chacun ; il pourra d'un coup d'œil juger si vous êtes en règle ou non, et vous donner en conséquence d'utiles instructions."

Il y a si peu de municipalités qui n'emploient pas la méthode officielle, que je puis dire que cette réforme est aujourd'hui complète, et je ne me rappelle pas avoir reçu une seule plainte contre la comptabilité des secrétaires-trésoriers qui se servent des livres dont la formule a été approuvée par le Conseil de l'instruction publique.

Je puis donc espérer qu'à l'avenir le surintendant n'aura plus qu'à régler de ces différends entre contribuables et secrétaires-trésoriers, qui jettent la perturbation dans les paroisses et provoquent souvent des actes regrettables.

IX. L'enseignement du dessin industriel, inauguré en 1876, est maintenant une des principales matières du programme des écoles primaires.

Au point de vue pédagogique, il y a plusieurs méthodes pour enseigner cette matière, et il en est de ces méthodes comme de toutes les autres en tous genres, les plus simples, les plus raisonnables, celles qui sont vraiment fondées sur la nature et le développement progressif de l'esprit humain, sont toujours les dernières à être acceptées. Ainsi, dans la plupart des manuels de dessin, ou mêle le paysage à la géométrie, ou bien, sous prétexte que la figure humaine est un résumé, une espèce d'agencement de toutes

les figures géométriques connues, on fait commencer l'étude du dessin par celle de la figure humaine ; c'est-à-dire que, suivant cette théorie, il vaut mieux, pour un enfant à l'esprit embryonnaire, commencer par l'étude du compliqué que par celle de l'élément ; en d'autres termes, le meilleur moyen de former cette jeune intelligence serait de lui enseigner la lecture avant l'alphabet. La singularité de cette doctrine est aujourd'hui apparente ; mais qu'il a fallu de temps pour s'en rendre compte !

Heureusement, lorsque nous avons inauguré l'enseignement du dessin, les bonnes méthodes étaient connues, et c'est d'après celle de Walter Smith que M. Oscar Dunn a publié, sous la direction du Conseil des arts et manufactures, deux volumes qui me paraissent suffire aux besoins des écoles primaires.

Ce qui fait le supériorité de cette méthode, c'est son caractère absolument et avant tout élémentaire, et sa parfaite gradation. Les manuels qui en forment l'exposition sont une véritable grammaire ; on trouve l'A b c dans le premier et la solution des problèmes difficiles dans le dernier. Ainsi compris, le dessin devrait être enseigné avant l'écriture ou, tout au moins, concurremment avec l'écriture. Je disais dans ma circulaire du 10 mars 1877 aux commissaires et syndics d'écoles :

" Ai-je besoin de vous démontrer l'utilité pratique du dessin ? Vous savez que le dessin est essentiel à presque toutes les industries. Pour construire vos maisons, pour confectionner les étoffes dont vous vous habillez, pour faire les ustensiles de ménage, les meubles, la vaisselle, la verrerie, il a fallu d'abord un dessin modèle, et tous ces objets sont plus ou moins beaux, selon que le dessinateur avait, ou non, le goût cultivé. Le goût, messieurs, c'est-à-dire cette qualité qui fait qu'on discerne le beau et qu'on produit de belles œuvres, vient de l'étude, mais l'étude seule élève le goût, en donnant l'intelligence des principes et en permettant la comparaison entre les œuvres des divers peuples anciens et modernes. On peut, sans savoir le dessin, confectionner une foule d'articles usuels, mais qui ne supporteront pas la comparaison avec d'autres articles mieux finis et qui ne coûtent pas plus cher.

" Au reste, messieurs, la question pour nous est simple. Les pays étrangers, la

France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, toujours en rivalité sur le terrain de l'industrie, ont admis chez eux le principe de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires comme le moyen le plus efficace de développer leur puissance industrielle. Nous n'avons pas d'autre alternative que de suivre cet exemple, si nous voulons être en état de soutenir leur concurrence. Il nous faut être à la hauteur des progrès modernes, sous peine de déchéance. Quand tout le monde grandit, c'est-à-dire s'instruit, autour de nous, il faut que nous nous élevions en proportion, sinon nous ne compterons pour rien dans l'avenir ; nous serons des nains au milieu de géants. L'instruction de nos jours règne sur l'industrie comme sur toutes les autres œuvres de l'activité humaine : telles écoles, telle industrie. Suivons cet axiome. Et le dessin étant la base de l'industrie, enseignons le dessin le mieux possible ; donnons-lui dans nos programmes la même importance qu'à l'écriture. Le dessin est à l'industrie ce que l'écriture est à la tenue des livres.

Comme je le dis dans mon rapport de cette année, « le dessin est devenu partout la base de principales industries, et le jour arrive où tout le monde saura dessiner comme écrire. On a reconnu que son enseignement dans toutes les écoles sans exception est la condition *sine quâ non* d'un lutte dans les arts industriels avec les pays les plus avancés. L'avenir sera ainsi témoin d'un progrès général dans les arts, et si nous voulons prendre rang à côté des autres peuples, il nous faut nécessairement adopter leurs procédés d'instruction. C'est là le point essentiel, et c'est parce que je suis pénétré de cette idée que je demande si instamment la généralisation de l'enseignement du dessin dans notre Province.

« En outre, le dessin est une des plus précieuses ressources que la pédagogie moderne offre à l'instituteur. Que de choses l'on peut enseigner par le dessin, depuis l'alphabet et l'écriture jusqu'à l'histoire naturelle ! C'est par les sens que l'intelligence connaît les choses ; or, le dessin est un des meilleurs moyens possibles d'utiliser le sens de la vue au profit de l'intelligence. Faites à un enfant la description d'un ours, il vous comprendra peut-être ; dessinez-le, il comprendra certainement.

« Mais, direz-vous, il va donc falloir pour cela engager de nouveaux instituteurs ?

« Non, messieurs ; suivant la méthode adoptée par le Conseil des arts et manufactures, c'est par les instituteurs et institutrices ordinaires que le dessin est enseigné, et cela, sans qu'il soit nécessaire à ceux-ci de suivre un cours préparatoire. Bien entendu, si le maître a l'occasion de se faire donner quelques leçons, ce n'en sera que mieux pour lui, mais cela, je le répète, n'est pas nécessaire.

« Sachez bien, d'abord, qu'il n'est pas question d'apprendre à vos enfants à faire des dessins de fantaisie, des images ou des tableaux d'après nature ; ces choses de pur agrément sont un luxe auquel nous ne songeons pas ; nous visons à l'instruction utile, pratique. Ce que nous voulons faire enseigner dans nos écoles, c'est le dessin linéaire-géométrique, le *dessin industriel*, suivant le titre même du manuel à l'usage du maître ; nous n'apprendrons pas à vos enfants à dessiner des bouquets de fleurs pour l'ornement d'un salon, mais les objets de forme régulière que l'industrie reproduit dans ses œuvres. Eh bien ! il vous est facile de comprendre que cette espèce de dessin dépend moins que le dessin d'objets naturels de la dextérité de main du professeur. Ensuite, cette méthode est d'une simplicité si parfaite, si savante, et d'une gradation si logique que l'intelligence la plus ordinaire peut, sans effort, en comprendre tous les procédés, et d'ailleurs elle ne dépend aucunement de la belle exécution des figures par le maître ; il faut qu'il soit en état de les faire sur le tableau noir d'une manière assez claire pour que l'élève en saisisse le caractère, voilà tout. Bref, il en est du dessin, suivant cette méthode, comme de l'arithmétique et de l'écriture ; pour enseigner l'arithmétique, il n'est pas nécessaire d'être un grand mathématicien, ni un calligraphe distingué pour enseigner l'écriture ; il suffit dans l'un et l'autre cas de savoir enseigner à des enfants. Or, vos instituteurs et vos institutrices sont censés posséder cette aptitude spéciale, et les progrès de leur école en matière de dessin seront en raison directe, non pas de leur habileté comme dessinateurs, mais de leur talent comme professeurs. Si, à cause de leur âge ou pour toute autre raison, ils n'arrivent pas eux-mêmes à

exécuter élégamment les exercices graphiques au tableau noir, les élèves ne laisseront pas pour cela de devenir habiles et adroits, car ils auront toujours sous les yeux des exemples parfaits dans les *Cartes-modèles* qui seront mises entre leurs mains.

“ Je me résume sur cette matière :—
10. L'enseignement du dessin dans les écoles primaires est une nécessité, au point de vue national ;—20. Le dessin est un grand moyen pédagogique ;—
30. Le dessin peut et doit être enseigné par les maîtres ordinaires.

X. La principale chose que j'ai obtenue est la création d'un “*Dépôt de livres et autres fournitures d'école.*” Mon prédécesseur, l'honorable M. de Boucherville, avait lui-même recommandé une œuvre de cette nature, et je me plais à dire que c'est sous le règne du gouvernement dont il était le chef que j'ai pu accomplir cette œuvre, en modifiant son projet sous quelques rapports.

L'intention du législateur en créant le *Dépôt de livres* était en premier lieu d'offrir aux écoles les fournitures ordinaires à bon marché, et, en second lieu, de donner au surintendant et au Conseil de l'Instruction publique un moyen effectif d'exécuter les réformes reconnues nécessaires, et de compléter l'organisation de l'enseignement de toutes les matières comprises dans le programme officiel des études.

Que nous ayons réussi sur le premier point, je n'en ai aucun doute. Les cartes géographiques à \$0.50, les manuels de dessin à \$0.25 et \$0.40, les manuels d'agriculture à \$0.10, les manuels de tenue des livres à \$0.25, voilà quelques-uns des exemples du bon marché offert par le *Dépôt de livres*, et tous ces ouvrages sont d'une impression, d'une reliure, d'un papier exceptionnels dans ce pays pour les livres élassiques.

Les municipalités scolaires ont compris les avantages que leur présentait cette institution, en dépit de la guerre injuste qui lui a été faite, puisque durant ses trois années d'existence, un grand nombre d'entre elles se sont adressées à moi pour leurs achats de livres et de fournitures d'école.

Notre succès sur le second point est aussi évident. Etant donné le point de départ des plus sérieuses réformes que le pays demandait, savoir : donner à l'in-

struction populaire une tournure plus *pratique*, je me suis appliqué surtout à développer l'enseignement des matières d'utilité générale. Les tableaux inscrits au commencement de ces remarques prouvent que cette tentative a été bien accueillie par nos populations. En 1876, nous avions 128,432 élèves en arithmétique, 153,852 en 1880, etc. (Voir les tableaux.)

Mais il y a plus. Au commencement de 1876, nous n'avions pas un seul élève en dessin industriel ; aujourd'hui ils sont au nombre de 50,777. Je puis donc dire, sans vanité, mais avec un certain orgueil, que j'ai créé cet enseignement dans le pays, et cela, surtout au moyen du *Dépôt de livres* que j'ai également créé. Or, pour qui a tant soit peu étudié les questions d'enseignement, l'importance de l'étude du dessin est de premier ordre, principalement pour les classes ouvrières, mais sans exception pour toutes les classes de la société.

Voilà, dans ses grandes lignes, notre organisation scolaire telle qu'elle fonctionne maintenant, telle que je l'ai trouvée, telle que j'ai faite.

Et si l'on veut savoir dans quel esprit j'ai essayé ou accompli les réformes dont je viens de parler, je n'ai encore rien de mieux à faire que de citer les circulaires au moyen desquelles j'ai commencé ces réformes.

Circulaire du 10 mars 1877 aux commissaires et syndics d'écoles.

“ L'instruction du peuple est l'œuvre essentielle, l'œuvre par excellence, dans laquelle la loi vous constitue mes principaux collaborateurs ; c'est sur vous que repose toute notre organisation scolaire, comme sur une base fondamentale, et, vous le savez fort bien, de votre concours ou de votre indifférence dépend le succès de cette organisation. Prêtez aux lois votre concours actif, elles paraîtront excellentes et feront le bonheur du pays ; soyez-leur hostiles, elles sembleront mauvaises et resteront lettre morte. Aussi, votre responsabilité est-elle grande. L'avenir du pays est littéralement entre vos mains, puisqu'il ne tient qu'à vous que le peuple soit instruit ou ignorant.

“ Je compte sur vous, messieurs, et sachant que votre bonne volonté m'est acquise d'avance, je vous ai signalé avec une entière franchise les fautes du passé et j'ai tâché de vous indiquer clairement l'esprit de nos lois actuelles.

“ La grande faute du passé a été de vouloir obtenir l'instruction à trop bon marché. L'esprit d'économie est louable, messieurs, c'est l'épargne qui fait les fortunes les plus solides ; mais il faut s'entendre sur ce mot, car il y a des économies ruineuses. Ainsi le cultivateur qui économise sur les engrais est un homme qui s'appauvrit ; celui, au contraire, qui dépense à cet égard, augmente son capital productif, c'est-à-dire fait une vraie épargne et s'enrichit. Il en est de même de l'instruction. Economiser sur l'instruction, c'est perdre les moyens d'avancement moral et matériel que donnent l'étude et l'exercice de l'esprit ; dépenser pour s'instruire, c'est gagner un capital de connaissances dont l'intérêt se recueille dans le travail de chaque jour ; car, ne l'oubliez pas, dans toute espèce de travail, il y a deux agents bien distincts, le bras et l'intelligence, et le travail a d'autant plus de valeur que l'esprit conduit mieux le bras ; en d'autres termes, l'homme, à la différence des brutes, agit avec intelligence, et il agit d'autant mieux, avec d'autant plus de profit pour lui-même, que son intelligence est plus exercée, plus développée par l'étude et l'instruction. Ne craignez donc pas de faire des dépenses pour vous instruire : ne commettez pas d'extravagance, mais n'économisez pas non plus sur ce chapitre. Faites plutôt des épargnes d'un autre genre. Permettez-moi de vous dire que si vous vouliez consacrer à vos écoles la moitié de ce que vous dépensez, par exemple, pour des voitures de luxe, vous seriez tous à l'aise dans dix ans.

“ J'ai fait ressortir l'esprit de nos lois scolaires dans quelques-uns de leurs détails ; je vous invite maintenant à prendre une vue d'ensemble du système primaire.

“ L'école, messieurs, ne donne pas la science ; elle est seulement destinée à développer l'intelligence et à fournir les moyens d'apprendre. De ces moyens, quatre sont essentiels : 1o. la lecture, moyen de connaître les idées d'autrui ; 2o l'écriture, moyen de communiquer sa propre pensée ; 3o les chiffres, moyen d'exprimer et de comparer les valeurs ; 4o le dessin, moyen de traduire aux yeux une idée ou une connaissance acquise. A l'aide de ces quatre instruments de culture intellectuelle, l'homme atteint plus ou moins haut, selon les dons de l'esprit que Dieu lui a dévolus.

“ Mais, tout en consacrant son effort principal à exercer les jeunes esprits, l'école ne laisse pas que de les enrichir de connaissances précieuses. J'appelle sur ce point toute votre attention. Dans notre système d'instruction primaire, nous enseignons d'abord aux enfants le catéchisme des vérités religieuses, afin de leur apprendre à servir Dieu, puis les manuels d'agriculture et de dessin pour les mettre en état de servir leur pays. *Pro Deo et Patria*, voilà les mots que le législateur canadien a inscrits au frontispice de nos maisons d'éducation. Instruit de ses devoirs religieux, l'enfant connaît aussi ses devoirs temporels : il se prépare à l'agriculture et aux arts manuels. L'école primaire ainsi ne néglige aucune des classes populaires ; elle fait le bien de tout le peuple. Notre système est donc théoriquement complet.

“ A nous la tâche de le mettre en activité et de le rendre absolument efficace dans tous ses détails. Telle est l'œuvre nationale à laquelle je vous convie.”

Circulaire du 15 juin 1877 aux inspecteurs :

“ Voilà, messieurs, les principales choses que j'ai cru devoir vous communiquer au moment où une loi récente vient marquer le point de départ d'un progrès nouveau. Je n'y ajouterai qu'un mot : entrez dans ce mouvement progressif.

“ Ce n'est pas tout de connaître la lettre de la loi ; je voudrais surtout que vous fussiez pénétrés de son esprit. La loi n'existerait que sur le papier si le souffle de ceux qui la font exécuter ne l'animait constamment. De soi elle est sans force pour le bien ; mais donnez une âme à la loi, et voilà une puissance sociale.

“ Or, quelle est l'intention des lois scolaires ? C'est d'améliorer la condition morale et matérielle du peuple, par le moyen de l'instruction, c'est-à-dire en cultivant son intelligence, en multipliant les ressources de son esprit par l'exercice raisonné.

“ Votre devoir consiste donc à vous assurer que le corps enseignant se sert, pour exercer les intelligences, des meilleurs moyens connus. Ici je vous répète : Pas de routine, entrez dans le mouvement. Pour la culture de l'esprit comme pour la culture des champs, il y a des idées reçues qui sont mauvaises. Gardez-vous

de soumettre les enfants au régime débilant d'une étude trop substantielle, des leçons toujours apprises par cœur, de l'enseignement machinal qui n'agit que sur la mémoire ; n'exercer que la mémoire, c'est mettre en terre toujours la même semence, c'est appauvrir le fonds. Mais développez les facultés de compréhension et de jugement ; activez l'intuition par un exercice bienveillant, familial, paternel ; abstenez-vous autant que possible, des punitions corporelles, et surtout des punitions humiliantes, qui trop souvent ravalent le caractère sans dompter les mauvaises volontés. En un mot, préparez l'enfant à la vie et à ses luttes, car un jour il ne pourra plus compter que sur lui-même, et il doit assouplir maintenant ses facultés, afin d'en faire plus tard bon usage. Pour cela, il faut que l'instituteur se fie, dans son enseignement, moins aux livres qu'à sa parole, et qu'il s'inquiète plus de ce que ses élèves peuvent comprendre que de ce qu'ils savent par cœur.

“ En exerçant ainsi l'esprit, tournez-le vers le bien et l'utile.

“ 10. Enseignez à l'enfant la morale. Pas d'école sans Dieu. La religion est la meilleure école des devoirs ; elle relève l'homme et le fortifie.

“ 20. Songez ainsi à ses intérêts matériels ; enseignez-lui l'agriculture, le dessin et la tenue des livres, car il est destiné à être cultivateur, ouvrier ou négociant.

“ Ce programme est vaste, et il dépend de nous qu'il devienne fécond. En nous en confiant l'exécution, la loi nous appelle à une tâche patriotique bien digne de tenter les plus nobles ambitions.”

Tel est, en somme, le bilan de mon administration depuis 1876.

Je me réjouis pour mon pays des succès obtenus. Le moindre progrès en matière d'instruction public en produit mille autres dans les sciences, les arts, les industries, les métiers ; l'instruction est un foyer dont les rayons lumineux portent d'autant plus loin que le foyer est mieux entretenu, plus actif, et si l'on a pu dire que celui qui fait pousser un grain de blé dans un champ jusque-là stérile est un bienfaiteur de son pays, à plus forte raison peut-on affirmer que celui qui cherche à améliorer la culture des intelligences, mérite les sympathies et l'encouragement de ses concitoyens,

puisque tout se fait avec l'intelligence et que rien ne se fait sans l'intelligence.

La meilleure preuve de l'efficacité de notre organisation scolaire se trouve dans les succès que nous avons obtenus aux expositions scolaires. Dans le mois d'octobre 1876, j'ai visité l'exposition internationale de Philadelphie, et à mon retour, je faisais le rapport suivant (rapport de 1875-76) :

“ Personne n'a pu visiter l'exposition sans être frappé de l'importance accordée à l'école dans cette collection des produits du monde entier. C'est là le grand fait constaté à Philadelphie. Chaque pays, à côté de ses productions naturelles et des œuvres de son industrie, a voulu montrer le système d'instruction publique qui l'a mis en état d'utiliser les premières et d'accomplir les secondes. Rien de plus logique en soi. L'homme agit avec intelligence, et son intelligence est susceptible de perfectionnement. S'il accomplit une grande œuvre, c'est qu'il a su tirer bon parti de cette force que Dieu a mise en lui. Connaître les moyens par lesquels l'homme a pu développer la puissance latente de son esprit, assouplir ses facultés ; connaître, en un mot, les procédés de culture intellectuelle qui fécondent l'activité humaine, voilà le grand intérêt des peuples comme des individus, car s'il est intéressant de voir un résultat, il importe encore plus de savoir le moyen d'y arriver. L'intelligence est le vier de l'univers : il importe d'apprendre comment chacun s'en sert, car son efficacité dépend en grande partie de la manière de l'employer. C'est ce raisonnement que l'on a suivi en classifiant les groupes à Philadelphie et c'est la première fois que la prééminence est ainsi accordée systématiquement à l'école dans une exposition internationale.

“ Cette innovation a fait ressortir un des traits principaux de la physionomie du monde contemporain : l'instruction devenue une force populaire, un moyen vulgarisé, la puissance génératrice de toute œuvre humaine. En effet, si l'imprimerie a changé la face du monde en mettant la lecture à la portée du grand nombre, la vapeur et l'électricité ont complété cette révolution en faisant des idées d'un chacun la propriété de tous, en éclairant presque instantanément tout le globe des lumières qui jaillissent d'un point isolé. Les membres de la grande

famille humaine ne sont plus des étrangers les uns aux autres ; ils échangent continuellement leurs pensées, et comparent leur civilisation : c'est dire qu'il existe entre eux moins d'antagonisme et plus d'émulation. Chacun cherche comment son voisin est parvenu à la gloire ou à la richesse, et veut l'emporter sur lui, après avoir admiré ses œuvres : il s'aperçoit vite que la source de l'art est dans l'instruction. De là cet emprunt continu que les peuples se font de leurs méthodes d'enseignement. Après s'être convaincu que l'instruction vulgarisée est le plus sûr moyen de faire surgir tous les talents et de prévenir la perte ou l'atrophie des intelligences cachées, on recherche, par une inspiration toute naturelle, les meilleurs procédés de culture intellectuelle. Puis il arrive ainsi que le jour où toutes les nations sont convoquées dans une exposition générale, nous reconnaissons entre les unes et les autres une véritable parenté de l'esprit, certaines manières communes de penser et d'exécuter, et si nous allons à la source de leurs œuvres, c'est-à-dire l'école, nous trouvons que, de fait, les nations ont bien chacune leur système d'enseignement approprié aux circonstances de climat, de productions naturelles, de langue, de religion, de vie publique, mais que tous ces systèmes se ressemblent et offrent des procédés, des méthodes, qui sont le patrimoine commun de tous les peuples.

“ Je n'ai pu constater sans une émotion profonde cette uniformité relative d'un mouvement qui embrasse presque tout l'univers, et ce n'est point sans un légitime orgueil que je me suis dit que mes fonctions m'appelaient à faire ma part dans cette corvée universelle. Puis-je, dans ma modeste sphère d'action, contribuer à donner à mon pays une place au milieu des peuples qui font profession d'honorer l'instruction en premier lieu après la religion.....

“ Il est certain que dorénavant la partie scolaire des expositions internationales sera le critérium, la pierre de touche de l'état social et de l'activité industrielle de chaque peuple, et, par conséquent, prendre part à ses expositions devient un devoir national pour tous les pays qui peuvent le faire dignement. L'abstention sera regardée comme l'aveu implicite d'une certaine infériorité. Tout peuple

qui voudra compter pour quelque chose dans le monde devra nécessairement y participer.

“ Aussi, j'espère qu'à l'exposition universelle de Paris de 1878, la province de Québec sera bien représentée. Ce serait pour nous un honneur et un avantage : un honneur, car on ne verrait pas sans admiration les progrès réalisés par une poignée de français catholiques sur une terre anglaise et protestante, et cela sous l'égide, avec l'encouragement de leur nouvelle mère-patrie ; un avantage, car l'émigration ne manquerait pas de se diriger vers nos rivages, si le Canada était plus connu en Europe. Et quoi de plus propre à nous faire connaître avantageusement qu'une exposition complète de notre organisation scolaire. La France serait surprise sans doute de voir l'école française si florissante sur les bords du St Laurent, et cette vue lui dirait plus au cœur que toutes nos brochures et nos agents d'émigration.

“ Mais, dira-t-on, pouvons-nous faire une exposition scolaire vraiment brillante ?

“ Pour répondre à cette question, je propose que l'on fasse une exposition préliminaire en 1877, à Québec ou Montréal.”

En effet, le Département de l'instruction publique a participé à l'exposition provinciale tenue à Québec en septembre 1877, et les juges de cette exposition ont fait le rapport suivant :

“ Les juges de l'Exposition Provinciale tenue à Québec, en septembre 1877, après avoir visité, sur invitation spéciale, l'exposition scolaire faite par l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique, et considérant qu'aucun prix ne peut être accordé, d'après les règlements, à cette exposition, croient de leur devoir de faire le rapport suivant :

“ 1. Les juges constatent avec plaisir cette exposition scolaire, la première du genre faite dans notre province, et ils en félicitent l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique.

“ 2. Les juges remarquent avec plaisir, d'après cette exposition, que le Département de l'Instruction Publique prend des moyens efficaces de donner à l'éducation populaire une tournure pratique, et font une mention honorable spéciale des articles suivants : globes, cartes géographi-

ques, tableaux de leçons de choses et d'histoire naturelle, boîtes de chimie élémentaire, tableau stéréométrique de Bailly, appareils télégraphiques, modèles anatomiques, etc.

“ Les juges aiment à signaler aussi les pupitres avec sièges à dossier dont l'usage est prescrit par l'hygiène. Dans la collection des livres d'école, les juges regrettent d'en trouver un certain nombre qui pèchent sous le rapport de l'impression, du papier et de la reliure ; mais ils en remarquent avec plaisir plusieurs autres qui sont remarquables à tous les titres, comme par exemple le manuel (*de dessin industriel*) qui a obtenu un premier prix dans la sixième classe, et M. le Surintendant mérite des éloges pour les efforts qu'il a faits dans le but de fournir aux écoles des livres d'une exécution matérielle irréprochable.

“ 3. Les juges n'ont que des éloges à faire de la partie de cette exposition occupée par l'École Commerciale Catholique et l'École Polytechnique de Montréal, et qui permet d'étudier à tous ses degrés la méthode d'enseignement de cette institution.

“ 4. Ils font les mêmes éloges de la partie occupée par les Ecoles Normales Jacques-Cartier, Laval et McGill, et par les Frères de la doctrine chrétienne.”

Encouragé par ce premier succès, je me suis décidé à prendre part, avec le concours actif du gouvernement, à l'exposition universelle de Paris. Dans ma circulaire du 10 décembre 1877, j'ai expliqué en ces termes l'idée qui présidait à nos travaux et le genre d'exposition que nous devons faire :

“ Dans les nombreuses études qui ont été publiées au sujet des diverses expositions scolaires de l'Exposition de Philadelphie, vous savez quels éloges on a décernés au Canada, mais vous n'ignorez pas non plus les restrictions faites pour la province de Québec en particulier, dont l'exposition scolaire était, à la vérité, fort insuffisante. Ces restrictions ont été, en plus d'un cas, malveillantes, ce qui s'explique facilement. En effet, notre système d'instruction publique est fondé sur la religion comme sur une assise essentielle ; c'est déjà, pour une partie du monde moderne, un grand défaut. Mais, de plus, nos écoles sont confessionnelles, et comme le catholicisme domine

dans notre province, la plupart de nos écoles sont vues d'un œil indifférent par une autre partie du monde moderne. La question pour nous est donc de savoir si nous pouvons confondre cette malveillance et gagner les indifférents à notre cause.

“ Le pouvons-nous en vérité ?

“ Pouvons-nous prouver que la religion ne fait pas tort à l'instruction dans ce pays ? Je dis *prouver*, car il est bien inutile d'affirmer. Les hommes de notre temps ne croient qu'aux faits. Si nous n'exposons pas, si nous ne montrons pas aux yeux des contemporains tout notre système scolaire, on répètera que notre abstention est un aveu d'infériorité, et cet argument restera sans réplique. Au grand rendez-vous donné à l'univers entier, il faut aller, non pas dire, mais faire voir ce que nous sommes.

“ C'est ainsi que le surintendant, le Conseil et le Gouvernement se sont posé la question, et le fait d'avoir formé une commission prouve assez qu'il y ont répondu dans l'affirmative.

“ La Commission a pensé que le moyen le plus simple et à la fois le plus loyal de parvenir au but qui lui est proposé, c'est d'exposer le fonctionnement même, si je puis dire, de notre système scolaire. Je m'explique. Il y a deux manières de faire une exposition : la première consiste à offrir à l'admiration du public des œuvres et des produits exceptionnels ; nous ne voulons pas de cette manière. La seconde consiste à faire juger tout un ensemble de travaux, au lieu d'un travail en particulier. C'est cette dernière manière que la Commission croit préférable, ou plutôt la seule convenable, en matière d'instruction publique. Nous ne voulons pas envoyer à Paris des œuvres choisies et par là prouver qu'il y a dans les écoles canadiennes des talents rares ; nous voulons montrer que notre système est bon dans son ensemble, depuis l'université jusqu'à la salle d'asile. Pour cela, il faut l'exposer tel qu'il est, tel qu'il fonctionne tous les jours ; il faut exposer les travaux des professeurs et les devoirs journaliers des élèves.”

On connaît le résultat de cet essai. J'ai pu dire dans une circulaire du 18 mars 1879 :

“ Cette exposition scolaire, nous l'avons faite hardiment au dernier grand concours universel de Paris ; nous

avons recueilli les travaux de nos élèves, et nous les avons offerts comme le résultat sincère, pris sur le fait, de l'organisation et du fonctionnement de notre système d'enseignement public. Vous connaissez le succès qui a couronné notre tentative. Trois brevets d'officier de l'instruction publique, un brevet d'officier d'académie, un diplôme de première classe (équivalant à une médaille d'or) donné à notre enseignement primaire et à notre enseignement secondaire, une médaille d'or et deux médailles d'argent accordées à des particuliers, quatre médailles de bronze accordées à des institutions particulières, voilà notre part d'honneurs conquis dans cette lutte internationale.

« Pourtant, il nous avait été impossible de réunir, comme j'en exprimais l'espoir, toutes nos forces ; le temps a manqué à plusieurs maisons, surtout aux plus considérables, pour recueillir les travaux de leurs élèves. »

L'AVENIR.

Après avoir ainsi résumé le passé et constaté le présent, il me resterait à dire de que j'attends de l'avenir.

L'avenir me donne des espérances, mais en même temps m'inspire des craintes.

Je fonde de grandes espérances sur la codification des lois scolaires et sur la loi du fonds de retraite des instituteurs.

Le chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada forme la base de notre organisation actuelle ; mais il a subi depuis quelques années un si grand nombre d'amendements qu'il est devenu difficile parfois de s'y reconnaître. J'ai essayé d'obvier à cet inconvénient en publiant sous le même couvert toutes nos lois scolaires, avec notes explicatives et indications des amendements ; mais d'autres modifications sont survenues ensuite, et mon travail n'a plus maintenant qu'une utilité relative. Une refonte complète pourra seule donner à la loi cette clarté parfaite qui est le premier mérite des lois et qui est d'une absolue nécessité pour une loi destinée à être mise en opération par des personnes souvent peu instruits. Ce travail de refonte est aujourd'hui presque complet ; il a été étudié avec beaucoup de soin par les membres des deux Comités, et j'ai lieu de croire qu'il sera utile à la Commission des Codificateurs.

La loi du fonds de retraite, votée l'année dernière, a été bien accueillie par la majorité des instituteurs. Elle donne à tous les membres du corps enseignant des garanties sérieuses pour l'avenir, et je crois que la profession si ingrate de maître d'école trouvera dans la perspective assurée d'une pension régulièrement payée, une certaine compensation aux embarras et aux déboires du moment. Sûr de l'avenir, on supportera le présent d'un cœur plus léger, on travaillera avec plus de sourage.

Les craintes que j'éprouve viennent de plusieurs sources.

D'abord, je constate avec peine un courant d'idées hostiles aux institutions actuelles. On dirait qu'il y a un mouvement combiné pour frapper dans ses œuvres vives notre organisation scolaire. Inspecteurs, écoles normales, dépôt de livres, tout cela est inutile, tout cela est de trop, dit-on. On veut tout abolir, tout détruire. Pourquoi ? On serait bien en peine de le dire, car ceux qui songent à organiser l'instruction publique sans inspecteurs et sans écoles pour former des instituteurs, ne sont pas toujours les plus compétents en pareille matière ; mais ce sont des électeurs qui peuvent, à un moment donné, devenir dangereux.

Cela est bien prouvé par l'abolition du Dépôt de livres. Le Dépôt n'a fait aucun mal, et il a fait beaucoup de bien ; à dire le vrai, il a hâté de dix ans des réformes d'une utilité de premier ordre. Mais cette institution avait un grand défaut ; elle rognait les profits de certains électeurs-libraires ; il fallait la faire disparaître.

Quoi qu'il en soit, mon devoir est d'exécuter la loi telle qu'elle existe ; je le ferai à l'avenir avec autant de zèle que par le passé. Je prends acte seulement du fait qu'en abolissant le Dépôt de livres, on m'a enlevé le moyen le plus effectif que je possédais pour accomplir des réformes, et je dégage nettement ma responsabilité des conséquences de cette malheureuse détermination. Je souhaite que ces conséquences ne soient pas trop funestes.

UNE RÉFORME ESSENTIELLE.

Dans notre organisation actuelle, il y a une réforme absolument essentielle à opérer pour rehausser le niveau des capacités dans le corps enseignant. Je disais dans mon rapport de 1876-77 :

“ Les inspecteurs se plaignent de la trop grande indulgence des bureaux d'examen, qui accordent parfois des brevets de capacité à des jeunes filles ne possédant ni l'âge ni les connaissances qu'il faut pour enseigner même dans une école élémentaire. Mes informations personnelles me portent à croire que ces plaintes sont fondées.

“ A l'origine de notre organisation scolaire, la grande difficulté était de trouver des instituteurs et des institutrices et lorsqu'un jeune homme ou une jeune fille manifestait le désir d'entrer dans la carrière de l'enseignement on était trop heureux de sa bonne volonté pour discuter sa compétence ; on se hâtait de lui décerner un certificat. Mais les temps sont bien changés ; le nombre de ceux qui veulent se consacrer à l'enseignement suffit amplement aux besoins du pays, et d'un autre côté, les moyens de s'instruire, de se préparer à faire l'école sont nombreux et à la portée de tout le monde. *Il n'y a donc plus raison d'être indulgent* ; il n'y a donc plus raison de rechercher la quantité, c'est à la qualité qu'il faut voir aujourd'hui.”

Un des plus tristes résultats de cette étrange complaisance des jurys d'examen est de fermer la carrière à bon nombre d'élèves des écoles normales. En effet, ces jeunes filles qui obtiennent un certificat de capacité, sans même avoir l'âge réglementaire de 18 ans, offrent leurs services aux commissaires d'écoles pour presque rien, et ces derniers, comme bien on pense, heureux de pouvoir à si peu de frais se conformer à la loi, s'empresent de leur signer contrat. Et voilà autant de places prises par des incapables qui devraient être occupées par des normaliens. Mais que peut faire un élève de l'école normale contre cette concurrence ? Donnera-t-il ses services au prix demandé par une jeune fille qui est dans le cas plutôt de recevoir des leçons que d'en donner ? Assurément, non. Ses talents et ses études sont pour lui un capital qu'il peut toujours placer avec profit ailleurs que dans l'enseignement. Tentera-t-il de persuader aux commissaires d'écoles qu'ils ont intérêt à prendre des professeurs bien préparés, déjà formés par une sorte de noviciat ou de cléricalité ? Ce serait peine perdue. Les

commissaires qui pourraient se laisser toucher par ce raisonnement ont déjà un état-major complet de bons instituteurs ; quant aux autres, ils ne voient qu'une chose, c'est que l'institutrice veut \$100 et le normalien \$400.

Il s'ensuit que les écoles normales, qui coûtent à la province \$46,000 par année, voient leur œuvre entravée, presque compromise par les commissions d'examen. C'est ainsi que tout s'enchaîne dans une administration, et les défauts d'un rouage secondaire peuvent porter le désordre dans les pièces essentielles.

Bref, les “ bureaux d'examineurs,” tels que constitués présentement, sont condamnés par tous ceux qui s'occupent du fonctionnement de nos lois scolaires. Faut-il les supprimer, les réformer, les remplacer ?

Je crois qu'il faut en changer la constitution.

D'abord, la commission d'examen devrait toujours être présidée par un inspecteur d'écoles, ou, tout au moins, l'inspecteur du district où elle tient ses séances devrait en faire partie de droit et être strictement tenu de participer à ses travaux. Car l'inspecteur, par devoir, connaît la loi et les intentions des autorités constituées, et, d'un autre côté, ses études pédagogiques lui permettent de diriger sûrement l'examen des aspirants.

Cet examen devrait consister en deux épreuves, au moins, l'une *orale*, l'autre *écrite*, dont le programme serait rédigé par le surintendant.

L'épreuve orale aurait lieu devant la commission réunie ; elle durerait une heure au moins, et elle porterait sur toutes les matières dont l'enseignement est obligatoire, ce qui n'arrive pas toujours maintenant : ainsi, il est rare qu'on interroge les aspirants sur le dessin, l'agriculture et la tenue des livres.

Si l'épreuve orale était satisfaisante, la commission d'examen admettrait l'aspirant à l'épreuve écrite. Cette épreuve consisterait en deux compositions, l'une sur une question de méthode, l'autre sur une des matières obligatoires ; elle durerait trois heures ou plus ; elle aurait lieu sous la surveillance de l'inspecteur ou du président de la commission, qui serait tenu de recueillir les compositions et de les transmettre au surintendant, en même temps qu'il lui ferait rapport de l'épreuve orale. C'est le surintendant lui-

même qui donnerait les certificats de capacité, après avoir pris connaissance des compositions et du rapport sur l'épreuve orale.

Toute la valeur de la réforme est dans ce dernier détail. Armé d'une pareille loi, le surintendant pourrait dire à la Législature : Fixez sans crainte un minimum du traitement des instituteurs, je contrôle la collation des brevets de capacité, et je répons que les contribuables en auront pour leur argent.

Cette réforme des "bureaux d'examineurs" entraînerait donc la solution de la question tant débattue du traitement minimum, tout en ayant pour résultat immédiat de supprimer les incapables, et d'enlever ainsi aux commissaires d'écoles l'occasion de faire des contrats au rabais.

Cette question a souvent fixé l'attention du Comité catholique et du Comité protestant du Conseil de l'instruction publique. Elle est vraiment vitale, car il est bien inutile d'essayer à créer de bonnes écoles si nous n'avons pas de bons instituteurs.

Faisons de bons instituteurs, voilà la question du jour.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

GÉDEON OUMET.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

GÉOGRAPHIE.

POPULATION DE L'IRLANDE.

Le dernier recensement donne à l'Irlande une population de 5,159,000 âmes. C'est une diminution de 252,500 h. depuis 1871.

POPULATION DE LONDRES.

Le recensement qui vient de se faire en Angleterre a constaté que la population de Londres s'élevait à 3,814,571 âmes au 4 avril dernier. C'est une augmentation de 560,311 âmes ou de 17,2 0/0 depuis 1871. Dans la précédente période décennale, l'augmentation n'avait été

que de 450,211, soit de 16,1 0/0. Si la même marche ascendante se soutient, Londres comptera 5 millions d'habitants en 1900. La question est de savoir si la concentration de la population autour d'un point fixe peut se poursuivre indéfiniment et se concilier avec les exigences de l'hygiène. A coup sûr, ce n'est pas la moralité des habitants et l'agrément de la vie qui peuvent gagner aux progrès de cette agglomération humaine sans précédent.

PROFONDEUR DE LA MER.

Lors de la pose du câble transatlantique, les explorations des sondures ont pu nous donner une idée de la profondeur des différentes mers. Généralement, la mer, dans le voisinage d'un continent, est peu profonde. Ainsi la mer Baltique, entre l'Allemagne et la Suède, n'est profonde que de 120 pieds ; et l'Adriatique, entre Venise et Trieste, l'est seulement de 130 pieds. La plus grande profondeur du canal entre la France et l'Angleterre n'excède pas 300 pieds, tandis qu'au sud-ouest de l'Irlande, en pleine mer, l'eau est profonde de plus de 2,000 pieds. Au sud de l'Europe, les mers sont plus profondes que celles de l'intérieur. Dans la partie la plus étroite du passage de Gibraltar, la profondeur est seulement de 1,000 pieds, tandis qu'un peu plus loin, à l'est, elle est de 3,000 pieds. Sur les côtes de l'Espagne, la mer est profonde de 6,000 pieds ; et à 250 milles au sud de Nantucket, on n'a pas trouvé de fond à 7,000 pieds. Les profondeurs les plus considérables se trouvent dans l'Océan Pacifique. A l'ouest du Cap de Bonne-Espérance, on a mesuré 16,000 pieds ; et à l'ouest de l'île Sainte-Hélène, 27,000. On estime qu'en moyenne la profondeur de l'Atlantique est de 25,000 pieds, et celle du Pacifique, de 20,000 pieds.

QUANTITE DE SEL CONTENUE DANS L'OcéAN.

Sur la surface du globe, il y a 18,000,000 milles cubiques d'eau salée. Comme cette dernière contient 3 pour cent en pieds de sel, la quantité de sel contenue dans l'océan est de 2,700,000 milles cubiques, équivalant à un cube de 145 milles de longueur, de largeur et de hauteur. Egalement distribué sur le territoire des

Etats-Unis, ce sel le couvrirait à une profondeur de 5,000 pieds. Telle est la masse de sel que, dans le cours des siècles, les pluies ont lavée des montagnes et emportée à l'océan par les rivières. Ce procédé se poursuit encore aujourd'hui, parce qu'aucune rivière ne consiste d'eau pure; elles emportent toutes de petites quantités de sels différents dans le drainage des terres d'où elles viennent, et ce sel, une fois dans l'océan, ne peut plus en échapper.

Vers à apprendre par cœur.

I.

CONTE D'ENFANT.

Il était un berger, veillant avec amour
 Sur des agneaux chéris, qui l'aimaient à leur tour.
 Il les désaltérait dans une eau claire et saine,
 Les baignait à la source, et blanchissait leur laine;
 De serpolet, de thym, parfumait leur repas;
 Des plus faibles encor guidait les premiers pas;
 D'un ruisseau quelquefois permettait l'escalade.
 Si l'un d'eux, au retour, traînait un pied malade,
 Il était dans ses bras tout doucement porté,
 Et la nuit, sur son lit, dormait à son côté.
 Réveillés le matin par l'aurore vermeille,
 Il leur jouait des airs à captiver l'oreille;
 Plus tard, quand ils broutaient leur souper sous

[ses yeux,

Aux sons de sa musette, il les rendait joyeux.

Enfin, il renfermait sa famille chérie

Dedans la bergerie.

Quand l'ombre sur les champs jetait son manteau

[noir,

Il leur disait : " Bonsoir,

Chers agneaux ! sans danger reposez tous ensemble

[ble :

L'un par l'autre pressés, demeurez chaudement ;

Jusqu'à ce qu'un beau jour se lève et nous ras-

[semble,

Sous la garde des chiens dormez tranquillement."

Les chiens rôdaient alors, et le pasteur sensible

Les revoyait heureux dans un rêve paisible,

Eh ! ne l'étaient-ils pas ? Tous bénissaient leur

[sort,

Excepté le plus jeune : hardi, malin, folâtre,

Des fleurs, du miel, des blés et des bois idolâtre,

Seul il jugeait tout bas que son maître avait tort.

Un jour, riant d'avance, et roulant sa chimère,

Ce petit fou d'agneau s'en vint droit à sa mère,

Sage et vieille brebis, soumise au bon pasteur :

" Mère ! écoutez, dit-il : d'où vient qu'on nous

[enferme ?

Les chiens ne le sont pas, et j'en prends de l'hu-

[meur.

Cette loi m'est trop dure, et j'y veux mettre un

[terme.

Je vais courir partout, j'y suis très résolu.

Le bois doit être beau pendant le clair de lune :

Oui, mère, dès ce soir je veux tenter fortune :

Tant pis pour le pasteur, c'est lui qui l'a voulu,

— Demeurez, mon agneau, dit la mère attendrie ;
 Vous n'êtes qu'un enfant bon pour la bergerie,
 Restez-y près de moi. Si vous voulez partir,
 Hélas ! j'ose prévoir pour vous un repentir.

— J'ose vous dire non," cria le volontaire

Un chien les obligea tous les deux à se taire.

Quand le soleil couchant au parc les rappela,
 Et que par flots joyeux le troupeau s'écoula,

L'agneau sous une haie établit sa cachette ;
 Il avait finement détaché sa clochette.

Dès que le parc fut clos, il courut à l'entour ;
 Il jouait, gambadait, sautait à perdre haleine.

" Je voyage, dit-il, je suis libre à mon tour !
 Je ris, je n'ai pas peur : la lune est claire et pleine :

Allons au bois, dansons, broutons !" Mais, par

[malheur,

Des loups pour leurs enfants cherchaient alors

[curée :

Un peu de laine, hélas ! sanglante et déchirée,
 Fut tout ce que le vent daigna rendre au pasteur :

Jugez comme il fut triste à l'aube renaissante !
 Jugez comme on plaignit la mère gémissante !

" Quoi ! ce soir, cria-t-elle, on nous appellera !
 Et ce soir..... et jamais l'agneau ne répondra ! "

En l'appelant en vain elle affligea l'aurore ;
 Le soir elle mourut en l'appelant encore.

M^{me} DESBORDES-VALMORE.

Phrases à corriger.

1^o. Ce que faisant, la République assurera ses fondations et se délivrera un brevet de vie ; car jamais, on vient de le voir, les circonstances n'ont été plus favorables pour établir définitivement en France le gouvernement de tous par tous.

2^o Il y avait de temps à autre trois ou quatre notes pures et filées comme par des flûtes, puis tout à coup, un long sus-surement bavard comme un conte de veillée.

3^o Le Sénat se retrouvera dès la rentrée en présence d'une tâche importante, urgente et qui ne laisse pas que d'être ardue : nous voulons parler de cette malheureuse loi sur la magistrature, que l'année qui s'en va lègue à l'année qui vient.

4^o Ces deux victoires sont dues surtout à l'énergique intention manifestée par le syndicat de ne laisser en quoi que ce soit empiéter sur les droits que la loi a conférés à la Société.

5^o Cela leur expliquera aussi ce que je voulais dire dans ma lettre du 8 janvier, lorsque j'écrivais " qu'au sein du Parlement, M. Parnell et ses amis préparent

pour le gouvernement plusieurs écheveaux de fil à retordre.”

6° Le pauvre vieux ajoutait qu'étant sans ouvrage, il préférerait mourir que vivre en faisant des dettes.

7° Les Prussiens ne se seraient jamais doutés que le Français dans lequel ils voulaient personnifier l'ennemi national serait un jour traité d'espion prussien par un membre du Parlement français.

8° Décidément, on devient étrangement malade à *La Lanterne*. Quand on crache en l'air, il faut au moins savoir se retirer de dessous ! Quoi ! républicains d'occasion pour avoir soutenu, les candidatures ouvrières !

9° Les membres de l'Union républicaine doivent bien être fâchés de voter si souvent comme M. d'Assor, et autrement que MM. Ferry, Tirard et Carnot.

10° Le témoin verse des larmes. Les traces de brûlure que portait son visage ont à peu près disparu ; mais l'œil droit est perdu, et son orbite est tellement creusé, qu'il serait impossible de remplacer la cavité par un œil de cristal.

11° Cette loi d'exception—puisque c'en est une, et qu'on n'a pas voulu s'en remettre au droit commun du soin de gouverner la presse—est une loi libérale.

12° Cette motion ayant été adoptée par 100 voix contre 30, les propositions d'ajournement de la discussion se sont succédées sans interruption avec une passion indescriptible.

13° Le mari, M. Berger, cuisinier, gagnait largement sa vie ; il était jeune, il aimait sa femme et son enfant et leur faisait la vie heureuse. L'hiver dernier, M. Berger prit un chaud et froid en quittant ses fourneaux trop vite.

14° Il avoue, en outre, que depuis sa fuite, il ne vivait que de vols, qu'il avait pillé le magasin d'accessoires du théâtre Montparnasse. Enfin, il dit être l'un des auteurs du crime commis dans la rue Du Cange, sur une marchande de journaux.

15° De bonnes gens l'ont cru à telle enseigne, qu'hier M. Alfred Naquet était abordé dans la salle des Pas-Perdus par une petite femme éplorée, larmoyante et lamentable, qui venait on ne sait d'où, de Quimper ou de Carpentras.

Corrections.

1°... Ce faisant (il n'y a aucune nécessité de *que*) ;—2°... un long *surement* (il ne faut pas deux s de suite dans ce mot) ;—3°... urgente, et qui *ne laisse pas d'être* (depuis longtemps on ne met plus *que* dans cette expression) ; 4°... de ne laisser *de quelque manière* que ce soit empiéter ;—5°... préparent pour le gouvernement *beaucoup* de fil à retordre (on retord le fil avant qu'il soit en écheveau, ce qui fait de : “écheveau de fil à retordre” un non-sens ; — 6°... ajoutait qu'étant sans ouvrage, il préférerait mourir *plutôt* que de vivre (voir *Courrier de Vauzelas*, 4e année, p. 153) ;—7°... ne se seraient jamais *doutés* que le Français dans lequel ils voulaient personnifier, etc. ;—8°... Quant *on lance un crachat* en l'air, il faut au moins savoir se retirer *de* dessous (la proposition doit être construite ici avec un substantif sous-entendu, et c'est pour cela que je mets *crachat* dans la phrase) ; — 9°... doivent être *bien fâchés* de voter ;—10°... et son orbite est tellement *creusée* (le substantif *orbite* est du féminin) ;—11°... *pas* voulu *se* remettre au droit commun *de* (pas de *en*) ;—12°... les propositions de la discussion *se* sont *succédé* sans interruption ;—13°... l'hiver dernier, M. Berger prit un *refroidissement* (l'expression un *chaud et froid* n'est dans aucun dictionnaire) ;—14°... le magasin d'accessoires du théâtre *du Mont-Parnasse* ;—15°... De bonnes gens l'ont cru *à telles enseignes* (cette expression se met généralement au pluriel.—*Courrier de Vauzelas*.)

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I. LE CAFÉ.

Le café est originaire de l'Abyssinie, où il croit en abondance à l'état sauvage ; il est en usage depuis les temps les plus reculés, et aujourd'hui il est naturalisé dans toutes les contrées des tropiques. La région productive du café est très étendue : elle comprend le Mexique, l'Amérique Centrale, les Indes Occidentales, le Vénézuëla, la Guyane, le Brésil, le Pérou, la Bolivie, l'Abyssinie, l'Arabie, la côte occidentale de l'Inde, Ceylon, Java, Sumatra et quelques îles du Pacifi-

que. Le café est une plante verte à feuilles opposées et luisantes, portant des fleurs blanches odoriférantes qui croissent en grappes aux aisselles des feuilles. Il atteint une hauteur de vingt pieds ; mais, à l'état cultivé, il est tenu à une hauteur de cinq pieds, afin d'en augmenter la fécondité. Les graines sont élevées dans des serres, transplantées et placées en lignes. Elles commencent à donner des fruits à la troisième année, et atteignent leur maturité à cinq ans. Les arbres produisent pendant vingt ans.

II. LA POULE INDISDRÊTE, OU TOUT SE SAIT.

Brigitte filait pour gagner sa vie. Un soir qu'elle travaillait seule dans sa chambre, une poule, appartenant à l'une de ses voisines, entra lestement. Brigitte eut aussitôt la coupable pensée de s'en emparer, espérant qu'elle lui donnerait en peu de temps des œufs en abondance. Elle ferma donc bien vite la porte, prit la poule et l'enferma dans son grenier.

Le lendemain matin, la poule pondit un œuf ; mais aussitôt qu'elle eut pondu, elle se mit à caqueter de toutes ses forces. Brigitte, qui n'avait pas songé à cette circonstance, fut bien effrayée, et voulut empêcher ce caquet révélateur ; mais la voisine avait reconnu la voix de sa poule : elle accourut la reprendre, et ne manqua pas de faire grand tapage. Pour comble de désappointement, Brigitte, qui, avant ce larcin, recevait souvent de cette voisine, tantôt des œufs et de la farine, dès ce moment ne reçut plus rien, et mérita en outre le surnom de voleuse. (*Petites lectures.*)

III. A PROPOS D'ENGRAIS.

Mettons sous nos animaux d'abondantes litières pour imbiber tous les liquides. Rappelons-nous que les engrais liquides sont bien plus précieux que les déjections solides.

Si nos pailles ne suffisent pas, prenons pour litière des joncs, des fougères, de la sciure de bois, des feuilles, de la terre de savane bien sèche. Si toutes ces choses nous manquent, mettons dans nos étables de la terre ordinaire, mais parfaitement sèche, qui imbibera une quantité prodigieuse d'engrais liquides.

Une autre grande perte d'engrais, c'est

celle de laisser trop pourrir le fumier, ou de l'étendre sur les pâturages dans les grandes chaleurs de l'été. Le fumier peut être étendu avec avantage sur les pièces à la suite des récoltes, et avant les labours d'automne ; mais il est préférable de le faire quand le soleil n'est pas ardent, et que l'herbe peut recouvrir presque entièrement le fumier. Des terres ainsi fumées et labourées s'ameubliront, et donneront l'année suivante d'excellentes récoltes de patates ou de blé d'Inde. Des patates cultivées dans de telles conditions seront moins sujettes à pourrir.

IV. LE DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE.

Dans les premiers temps de son existence, l'Académie se composait d'un grand nombre de beaux esprits et de grands seigneurs qui n'écrivaient pas, et qui s'érigeaient en juges littéraires ; les véritables écrivains y étaient en minorité. Toutes les semaines, elle se réunissait pour entendre les discours de ses membres ; mais elle perdait un temps précieux dans ces conférences sans utilité, et le cardinal de Richelieu témoigna bientôt qu'il attendait de la docte compagnie un travail plus solide. C'est alors qu'il fut question de rédiger un dictionnaire de la langue française. Vaugelas fut le premier chargé d'en réunir les éléments. Il divisa son plan en trois parties : la première appartenait proprement au dictionnaire, ne regardant que les mots simples ; la seconde, pour la construction, qui appartenait à la grammaire ; la troisième consistait en certaines règles qui n'étaient pas proprement du ressort du dictionnaire, ni de la grammaire, parce qu'elles ne regardaient ni le barbarisme, ni le solécisme, les deux matières sur lesquelles la grammaire et le dictionnaire emploient toute l'étendue de leur juridiction ; qui néanmoins, disait l'auteur des *Remarques*, étaient très nécessaires pour la netteté, l'ornement, la grâce, l'élégance et la politesse du style. (GODEFROY.)

J. O. C.

DICTÉES SYNTAXIQUES.

Mode.—Office.—Page.—Parallèle.

I

Le mo le est un accident que l'on conçoit nécessairement dépendant de quelque substance.

(ROHAULT.)

Un dieu qu'on fait à *sa mode*, aussi patient que nos passions, n'incommode pas. (BOSSUET.)

La plus grande preuve de l'attachement d'une femme est le sacrifice de *la mode*. (BOISTE.)

Ils se disputaient sans cesse à qui pratiquait *le meilleur mode* d'absorber le tabac. (BALZAC.)

Dans *le mode* infinitif l'idée de l'existence est considérée avec abstraction du sujet.

SYLV. D. SACEY.

Les femmes allument du feu et se distribuent dans *les différents offices* dont elles étaient chargées. (FÉNÉLON.)

Un office que le souverain vend est proprement un emprunt dont il paye l'intérêt sous le nom de gages. (CONDILLAC.)

Il y a dans ce palais de *grandes offices*.

(ACADÉMIE.)

Les lieux pour les mortels sont un livre entr'ou-

[vert.....

Chaque siècle avec peine en déchiffre *une page*.

(LAMARTINE.)

M. de Dangeau va en poste et par conséquent sans grand équipage, mais avec six gentilshommes et six pages magnifiquement *habillés*.

(PELLISSON.)

Tout parallèle offense l'homme, parce qu'il se croit unique en son espèce. (DUFRESNY.)

Colomb savait très bien par la connaissance qu'il avait de la sphère et de la géographie que, naviguant toujours vers l'Occident, à peu près sous *le même* parallèle, il ne pouvait manquer à la fin de trouver des terres. (ROLLIN.)

Traces des parallèles *rayonnées*. (BESCHERELLE)

II.

La mode règle tout, même *le mode* de gouvernement. (BOISTE.)

Cette armée, toute (1) indépendante, réforme elle-même à *sa mode* le parlement. (BOSSUET.)

Il y a autant de faiblesse à fuir *la mode* qu'à l'éviter. (LA BRUYÈRE.)

Le Pentateuque se chantait à Jérusalem sur un mode *plein et doux*. (CHATEAUBRIAND.)

Un mode *accidentel* dans un être incréé implique contradiction. (MARMONTEL.)

Cet office qu'il a composé pour l'adorable Sacrement de nos autels. (MASSILLON.)

Les offices des esclaves, des hôtes, des clients étaient presque toujours *construits* à part.

(CHATEAUBRIAND.)

(1) *Tout*, suivant nous, devrait s'écrire ici sans e.

Une office placée bien cemment.

(ACADÉMIE.)

Voyons qui de nous deux, plus aisé dans ses

[vers,

Aura plus tôt rempli *la page* et les revers.

(BOILEAU.)

La première page de ce discours est admirable.

(ACADÉMIE.)

Les pages de la chambre étaient *vêtus* de casaque de velours couleur de feu, chamarrées d'or.

(MME DE MAINTENON.)

En prenant des points vagues de comparaison, on fait des parallèles plus *ingénieux* que *solides*.

(BOISTE.)

Les fameuses parallèles et les places d'armes parurent au jour. (FONTANES.)

Vers le nord, sous *le parallèle* de 71°, le soleil est soixante-cinq jours sans reparaitre. (BAILLY)

Je pourrais continuer *le parallèle* en disant que, quand Caton prévoyait, Cicéron craignait.

(MONTESQUIEU.)

La vraie définition et la plus nette qu'on puisse donner d'*une* parallèle, est de dire que c'est une ligne qui a deux de ses points également éloignés d'une autre ligne. (ENCYCLOPÉDIE.)

J. O. C.

PROBLÈMES D'ALGÈBRE.

I. En vendant un cheval \$168, on a éprouvé une certaine perte ; mais si on l'eût vendu \$210, le gain qu'on eût fait eût été les $\frac{2}{3}$ de la perte qu'on a subie. Trouver la valeur réelle du cheval.

Solution :

Soit x = la valeur du cheval ;
alors $x - \$168$ = la perte qu'on a subie,
et $\$210 - x$ = le gain qu'on eût fait ;
mais, d'après les conditions du problème,
 $\$210 - x = \frac{2}{3}(x - \$168)$,

$$\$210 - x = \frac{3x - \$504}{4}$$

$$\$840 - 4x = 3x - \$504,$$

$$7x = \$1344 ;$$

$$\text{d'où } x = \frac{\$1344}{7} = \$192,$$

valeur du cheval.

II. Un paysan porte un panier rempli d'œufs au marché, et offre l'œuf à 7 centimes ; un passant pousse le panier avec le pied et lui casse 5 œufs. Il vend le restant 8 centimes l'œuf, pour en tirer au

tant qu'il l'aurait pu auparavant. Com-
bien d'œufs le paysan a-t-il apportés au
marché ? (Terquem.)

Solution :

Soit x = les œufs que le paysan a
apportés au marché ;
alors $x-5$ = les œufs qui lui res-
tent ;

d'après les condions du problème,

$$(x-5) 8 = 7x,$$

$$8x-40 = 7x ;$$

d'où $x = 40$, nombre cher-
ché.

III. On tire le tiers d'un sac d'argent,
et l'on y ajoute 50 fr. ; quelque temps
après, on en prend le quart, et l'on y
ajoute 70 fr. ; on compte l'argent, et l'on
trouve 120 fr. Combien y avait il d'argent
dans le sac ? (Terquem.)

Solution :

Soit x = contenu du sac, exprimé
en francs ;

$$2x$$

alors $\frac{\quad}{3}$ = ce qui reste du conte-

nu après la 1re opération ;

$$\frac{2x}{3} + 50 = \frac{2x + 150}{3} \text{ contenu du}$$

sac en 2d lieu ;

$$\left\{ \frac{2x + 150}{3} \right\} \frac{3}{4} = \frac{6x + 450}{12} = \text{ce}$$

qui reste du contenu après la 2de opéra-
tion ;

$$\frac{6x + 450}{12} + 70 = \text{contenu}$$

du sac en 3e lieu.

Mais, d'après les conditions du pro-
blème, ce dernier contenu étant égal à
120 fr., nous aurons l'équation—

$$\frac{6x + 450}{12} + 70 = 120,$$

$$6x + 450 + 840 = 1440,$$

$$6x = 150 ;$$

$$150$$

$$\text{d'où } x = \frac{\quad}{6} = 25 \text{ fr.},$$

contenu du sac dans le 1er cas.

J. O. C.

. TRIBUNE LIBRE.

AUX INSTITUTEURS.

La soixante-dixième Conférence de
l'Association des Instituteurs de la cir-
conscription de l'Ecole Normale Jacques-
Cartier, aura lieu *jeudi*, le 25 du courant,
à 7.30 hrs, du soir, et se continuera le
lendemain, à 9.30 hrs. de l'avant-midi, au
lieu ordinaire des séances.

Outre plusieurs lectures sur d'import-
tants sujets relatifs à l'éducation, les
questions suivantes seront offertes à la
discussion :

" 1o Dans les écoles primaires, excepté
pour l'enseignement de la lecture, doit-
on permettre à l'élève d'avoir *un livre de*
texte entre les mains ?

" 2o Quelle est la *meilleure* méthode
d'enseigner la *langue maternelle* ? "

Par ordre,

F. X. P. DEMERS,

Secrétaire.

Solution du problème I de la livraison précédente, page 209.

Quand la maison coûte 1, le jardin couû-

$$\text{te les } \frac{6}{5} \text{ de } \left\{ \frac{3}{4} - 540 \right\} :$$

$$\text{donc } 4900 = 1 + \frac{6}{5} \left\{ \frac{3}{4} - 540 \right\},$$

$$4900 = 1 + \left\{ \frac{9}{10} - 648 \right\},$$

$$49000 = 10 + 9 - 6480,$$

$$49000 + 6480 = 10 + 9,$$

$$55480 = 19 ;$$

alors $55480 \div 19 = \$2920$, prix de la mai-
son, et $2920 - \frac{1}{4}$ de $\$2920 = \$540 \times \frac{3}{4} =$
 $\$1980$, prix du jardin.

J. B. L'ORIGINAL.

L'Original, juillet, 1881.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE & ACADEMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL

Jeudi, le 30 juin dernier après-midi, avait lieu la distribution des prix aux élèves de ces deux institutions, sous la présidence de l'honorable Gédéon Ouimet, surintendant de l'instruction publique. Étaient présents MM. les abbés Rousselot, curé de Notre-Dame; Verreau, principal de l'École Normale Jacques-Cartier; Sorin, directeur spirituel de l'Académie; Billion, Archambault, Léveillé, Dacier, Clermont, Labelle, Emard, l'honorable juge Laframboise, M. le juge Desnoyers, MM. P. S. Murphy, Edward Murphy, L. O. Héту, l'inspecteur McMahan, etc., etc.

La séance fut ouverte par la marche des "Troubadours" de Roubier, puis commença la distribution des prix des cours primaire, intermédiaire et commercial.

Après une cantate de Rossini, "L'Espérance," et différents morceaux exécutés par l'orchestre, l'on procéda au couronnement des lauréats du cours commercial et de l'École Polytechnique.

Des diplômes d'ingénieur civil furent décernés par l'honorable surintendant de l'instruction publique à MM. Eugène D. Lafleur, Edouard Dupuis, Louis Gauthier et Joseph Doré; M. Lafleur ayant subi son examen final avec grande distinction, M. Dupuis avec distinction, MM. Gauthier et Doré d'une manière satisfaisante.

M. Lafleur a obtenu de plus le prix "Peter S. Murphy" (une médaille d'or et \$50). Au cours commercial les élèves de 8e année dont les noms suivent ont reçu leur diplôme de capacité: Patrick J. Brennan, avec la plus grande distinction; Arthur Laframboise, avec la plus grande distinction; Albert C. Hébert, avec grande distinction; Pierre Payette, avec grande distinction, Joseph N. Larivière, d'une manière satisfaisante.

Une médaille d'argent, offerte par Son Excellence le gouverneur-général, le marquis de Lorne, a été méritée par Edmond Duchesneau, élève de 7e année, classe de littérature. Le prix "Edward Murphy" (une médaille d'or et \$50) a été décerné à messieurs Arthur Laframboise et Patrick J. Brennan, élèves de 8e année; le prix Comte (\$50) à M. Albert C. Hébert, élève

de 8e année. Neuf prix extra, offerts par M. P. S. Murphy, consistant en médailles d'argent, ont été remportés par MM. William Price, Alphonse Laurin, Ludger Montpetit, Gustave Haynes et Augustin Forbes, pour la "Politesse"; par M. Zéphirin Hébert, pour le "bon langage français", et par MM. Antoine Hurtubise et Albert Murphy et Rémi Gohier, pour la "Propreté".

M. U. E. Archambault principal de l'École Polytechnique et de l'Académie Commerciale, après avoir remercié l'auditoire d'élite de l'intérêt qu'il portait à l'établissement, jeta un coup d'œil rétrospectif sur le passé de cette institution. Il énuméra les sacrifices que les commissaires sont imposés pour que cette maison ne fût inférieure à aucune autre du même genre, et qu'elle fût sous tous les rapports un honneur pour la ville de Montréal.

Il cita avec reconnaissance les noms des bienfaiteurs de l'institution qui ont créé pour ces écoles des prix et des bourses: Son Excellence le gouverneur-général, MM. P. S. Murphy, Edward Murphy, Benjamin Comte et d'autres bienfaiteurs particuliers tels que M. Jodoin, Hingston, Bernard, Beaudry, Starnes,

qui ont honoré l'établissement de leur visite: Lord Lisgar, Lord Dufferin, Monseigneur Bourget, Monseigneur Fabre, et plusieurs autres personnes distinguées.

Après avoir mis en relief les différents avantages du cours d'études, des règlements et de l'organisation de l'Académie Commerciale, il dit que depuis la fondation, c'est-à-dire depuis dix ans, 3775 élèves ont fréquenté l'école, donnant une moyenne annuelle de 378; que sur ce nombre la moyenne de l'assistance a été de 87 pour cent, et celle des absences de 13 pour cent.

78 diplômes de capacité ont été décernés aux élèves sortant de la classe d'affaires; si ce nombre n'est pas plus grand, il faut en attribuer la cause à la sévérité des examens, et aussi à ce que bien des parents ne peuvent ou ne veulent laisser leurs enfants terminer leurs cours. Les élèves sortis de l'école, et surtout ceux qui sont munis de diplômes, occupent aujourd'hui des positions très avantageuses dans le commerce et la finance: plusieurs sont caissiers et commis de banque, teneurs de livres, commis-voyageurs--ou négociants pour leur propre compte, et cela

non seulement dans la province, mais dans tout le Canada.

Le nombre des élèves sortants n'est jamais assez considérable pour répondre aux nombreuses demandes du commerce ; et il arrive souvent qu'en janvier et février, des élèves qui devraient terminer leur cours avec l'année scolaire sont déjà placés.

Outre le résultat flatteur donné par l'Académie Commerciale à ses fondateurs, il convient de mentionner ici que c'est cette académie qui a donné naissance à l'Ecole Polytechnique. Grâce aux efforts généreux de l'hon. G. Ouimet, surintendant de l'instruction publique, et des commissaires catholiques de Montréal, l'Académie a pu introduire dans ses murs une branche d'enseignement supérieur dont les Canadiens-Français sentaient le besoin depuis longtemps, une école des sciences appliquées aux arts. L'Ecole Polytechnique, pour être la cadette de l'Académie Commerciale, n'en offre pas moins de glorieux résultats. Cette école, assimilée à celles d'Europe, l'Ecole Centrale et l'Ecole Polytechnique de Paris, a déjà formé plusieurs hommes spéciaux qui font honneur à leur profession, le génie civil. L'Ecole Polytechnique, sérieusement aidée par les commissaires catholiques de Montréal, n'a pas regardé aux sacrifices quand il s'est agi de former un personnel de professeurs à la hauteur de l'enseignement que l'on devait y donner. Aussi, au témoignage de MM. Baillargé, Parent, etc., les élèves de l'Ecole Polytechnique de Montréal sont tout à fait dignes du nom d'ingénieur civil, et rien ne leur manque au point de vue des capacités.

M. Archambault dit que jusqu'à ces dernières années il avait existé, au milieu de la population catholique, un préjugé fort regrettable, à savoir que pour être bon calligraphe, bien connaître l'arithmétique, savoir la tenue des livres, être un homme d'affaires, il fallait passer par une école anglaise, protestante. Aujourd'hui les choses sont bien changées. Grâce à l'essor qu'ont pris nos maisons d'éducation depuis quelques années, les catholiques ont pu se convaincre que leurs écoles en général valent bien les écoles protestantes, et qu'ils n'ont rien à leur envier. Si quelqu'un entretenait des doutes à ce sujet, il lui suffirait, pour les dissiper complètement, de jeter un coup

d'œil sur ce qui s'est passé aux Expositions de Paris en 1879 et de Québec l'automne dernier.

M. Ronsselot, curé de Notre-Dame, après avoir félicité les élèves à l'occasion des prix et des médailles d'honneur qu'ils venaient de recevoir, leur fit le discours suivant, que nous croyons reproduire assez fidèlement :

“ Mes chers enfants, Dieu, dans l'œuvre si magnifique de la création, après avoir fait de l'univers comme un splendide palais, a créé l'homme et l'y a placé comme un roi, pour y régner en souverain. Il l'a créé avec une âme faite à sa ressemblance, c'est-à-dire douée d'intelligence, de mémoire et de volonté ; puis il lui a donné domaine sur la terre, la mer et l'air, sur tous les éléments, les animaux, les minéraux, en un mot sur toutes choses pour en user suivant ses besoins. Il a livré en même temps le monde à ses disputes, suivant l'expression de l'Ecriture, c'est-à-dire à ses études, pour découvrir les lois admirables qui le régissent ; et rien ne montre mieux le génie de l'homme que la découverte qu'il fait de ces secrets de la nature et leur application dans les arts. En effet, quelles belles inventions, par exemple, que celles qu'il a faites récemment à l'aide de la vapeur, de l'électricité, etc., qui font que les distances ne sont presque plus rien dans le monde, avec les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les télégraphes, les téléphones, etc., etc. !

“ Mais, chers enfants, quelque admirables que soient ces découvertes et les sciences qui nous les font faire, il reste toujours une science infiniment plus élevée, plus sublime et plus nécessaire : c'est la science de l'auteur même de la création, c'est la science de Dieu, de sa religion et de nos sublimes destinées pour ce monde et l'éternité. Cette science est autant au-dessus des premières que le ciel est au-dessus de la terre, l'éternité au-dessus du temps, Dieu au-dessus des choses créées.

“ Voilà, mes chers enfants, une vérité que doit admettre tout vrai philosophe, tout homme qui a la raison droite, que dis-je ? tout homme qui a un peu de bon sens.

“ De là nous devons conclure, avec tout homme raisonnable, la sagesse et la nécessité de l'école telle que l'a faite l'Eglise catholique, c'est-à-dire de l'école où

l'on apprend à connaître, à aimer, à servir Dieu, tout en apprenant, secondairement, les sciences humaines. De là aussi, mes chers enfants, nous devons conclure combien sont insensés, pour ne rien dire de plus, ceux qui, égarés par les préjugés et les passions, veulent des écoles sans Dieu, c'est-à-dire des écoles où l'on ne parle point de Dieu, de Dieu notre Créateur de Dieu notre souverain Maître, ni de sa religion sainte, ni de nos devoirs les plus sacrés. Se peut-il rien de plus absurde, de plus impie, et j'ajoute de plus malheureux pour un peuple? Car que peut devenir un peuple chrétien qui abandonne son Dieu? Bientôt il n'aura plus de respect ni pour l'autorité, ni pour la loi, ni pour la justice, ni pour la vertu. Ce sera un peuple livré à l'anarchie, à des révolutions continuelles, à tous les châtiements de Dieu, à tous les malheurs.

"Or, ce sont de telles écoles que l'on veut établir dans certains pays, voire même, et je le dis en pleurant et couvert de confusion, dans notre mère-patrie, la belle et chère France.

"Heureusement nous n'en sommes pas là dans notre cher Canada! et, je le proclame à la gloire de notre pays, nous jouissons plus que tout autre de toutes les libertés religieuses et civiles; et nous, catholiques, Canadiens-Français, nous n'avons eu, jusqu'à ce jour, que de bonnes écoles et des instituteurs chrétiens.

"Oui, aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir rendre ce glorieux témoignage :

"1o A notre gouvernement : qu'il nous laisse la plus parfaite liberté d'enseignement ;

"2o Aux différentes communautés qui enseignent dans les écoles, les collèges, les pensionnats, etc. : que toutes rivalisent de zèle pour l'instruction et la bonne éducation de la jeunesse ;

"3o Et aux instituteurs laïcs enseignant sous la direction du Conseil de l'instruction publique et de l'hon. surintendant, M. Gédéon Ouimet, qui nous honore en ce moment de sa présence : qu'ils sont, eux aussi, fidèles à leur mission et s'en montrent dignes.

"Voilà, mes chers enfants, ce qui nous inspire la plus parfaite confiance pour l'avenir du peuple canadien-français. Tant qu'il sera fidèle à sa foi, à son Dieu, il peut tout espérer. Dieu fera par lui, dans cette Amérique du Nord, ce qu'il a fait

pendant tant de siècles en Europe pas ses pères. *Gesta Dei per Francos*, les œuvres de Dieu par les Francs, disait-on autrefois, et, je l'espère, on continuera à dire aussi, dans cette partie du monde, les œuvres de Dieu par les Canadiens-Français.

"Assez, je finis par un dernier mot, c'est celui de la reconnaissance. Reconnaissance à vos bons et chers parents qui vous élèvent si chrétiennement, vous donnent et vous font donner une instruction si religieuse. C'est le plus bel héritage qu'ils puissent vous laisser; il est mille fois plus précieux que l'or et l'argent, et que la fortune la plus brillante. Reconnaissance aussi à vos maîtres et à mon confrère, le cher monsieur Sorin, qui vous ont été si dévoués, et qui n'ont épargné aucune fatigue pour vous instruire et vous former à la vertu.

"Avec les sciences humaines que vous avez apprises ici, vous serez à même d'occuper une place dans la société, et d'y jouer un rôle utile. Avec la science de la religion, vous demeurerez et vous deviendrez de plus en plus des hommes chrétiens, vertueux, laborieux, exemplaires. Ainsi, vous ferez le bien, vous ferez honneur à votre foi, à vos familles, à votre peuple, et, en même temps, vous trouverez le bonheur et la gloire les plus purs qui se puissent rencontrer ici-bas".

L'hon. surintendant de l'instruction publique remercia chaleureusement M. le curé Rousselot des paroles consolantes, qu'il venait de prononcer. Il dit que ce témoignage rendu aux écoles de la province de Québec par une personne autorisée comme l'est M. le curé de Notre-Dame est d'un grand poids et qu'il était heureux de les entendre de sa bouche. Il corrobora les remarques de M. le principal Archambault relativement au résultat des expositions scolaires, et finalement félicita les nouveaux ingénieurs civils auxquels il venait de décerner des diplômes. Il les engagea à marcher sur les traces de leurs devanciers, qui font honneur à l'institution où ils ont été formés. Il félicita aussi M. le principal et les professeurs de l'Ecole Polytechnique et de l'Académie sur les beaux succès de leurs élèves.

Après le "God save the Queen", M. le principal annonça que les vacances commençaient, et que la réouverture des cours se ferait le 29 août prochain.

LECTURE POUR TOUS.

SOUVENIRS D'UNE INSTITUTRICE.

(Suite.)

Royan, octobre 18...

La saison s'avance, les baigneurs s'en vont : madame Fauconnier part demain ; elle va essayer de l'air doux et suave de Nice, après avoir toute fois pris quelques bains à Aix, en Savoie. Ma bonne et chère Christine l'accompagne : je ne la reverrai plus, mais elle restera dans ma mémoire comme une douce figure de la Piété et de la Résignation, de l'Espérance soutenue par la Foi, qui m'encouragea à mieux faire. Si un beau tableau, si même une petite image, heureusement inspirée, peuvent à certaines heures élever notre âme vers le ciel, qu'est-ce donc que le spectacle d'une belle âme qui agit, qui souffre, et qui prie, et qui nous révèle, par chaque aspiration, qu'il est un Dieu qui voit nos combats et une autre vie où les victorieux sont couronnés ?... Ce départ, comme tous les départs, m'attriste : quand donc pourrai-je ne plus dire adieu ? Depuis mon enfance, j'ai marché dans un chemin qui se bifurque sans cesse ; mes amis me quittent, ils prennent d'autres routes, je les suis des yeux et du cœur, et je reste seule... Claire va un peu mieux, sa santé est raffermie, mais elle marche péniblement, et, pour trancher le mot, elle boite. Nous espérons encore, et nous profitons de cette infirmité passagère pour inspirer à Berthe et à Fernande plus d'affection, plus de dévouement envers leur jeune sœur. Un malheur sert toujours à quelque chose, et je crois qu'il n'y a pas une vertu en ce monde à qu'il n'ait fallu l'aquilon et la tourmente pour grandir et mûrir.

Paris, novembre 18...

Voici Paris, cette ville de bruyante joie et de profonde tristesse. Nous reprenons nos travaux, nos habitudes : ma classe m'occupe beaucoup, car Berthe et Fernande font des progrès, et je cherche à ne pas laisser sans aliment ces intelligences qui s'éveillent. Berthe a de l'imagination, elle rend agréablement ses pensées, elle fait de petites compositions,

qui, lu en famille, font pleurer tante Clément ; Fernande a plus de positif dans l'esprit ; elle calcule bien et vite, son écriture est jolie, sa mémoire est solide, et elle s'est prise de belle passion pour la géographie, depuis que je lui ai appris à tracer des cartes et à les colorer.

Ma pauvre petite Claire, assise dans son fauteuil de malade, assiste à toutes les leçons, silencieuse, mais attentives ; elle est la partie contemplative de notre groupe, et peut-être n'est-ce pas elle qui profite le moins.

Nous passons les soirées presque toujours en famille ; madame de la Perne ne sort plus, elle a dénoué sans les rompre, ses plus brillantes liaisons, ce sont des nœuds si fragiles, si peu serrés que ceux du monde ! On est si vite oublié de ceux à qui l'on se croyait le plus nécessaire ! Elle a donné pour prétexte sa santé, devenu plus faible par l'attente prochaine d'un nouvel enfant ; cette circonstance, les chagrins qu'elle a éprouvés la rendent plus sérieuse, elle commence à juger les plaisirs, c'est dire assez qu'elle y renonce ! Madame Clément l'aide dans ce travail intérieur ; elle apporte chez nous ce qui nous manquait un peu : le bon sens, la droite raison ! Au mari, elle parle ainsi : " Pourquoi voulez-vous faire fortune à tout prix, en quelques années ? Quand vous serez devenu riche, après ? Vous vous reposerez, dites-vous ? c'est-à-dire que vous vous consumerez d'ennui et d'ossivité. Nos pères agissaient autrement, et ils faisaient bien. Ils travaillaient aussi longtemps qu'ils avaient de force, et ils amassaient quand ils étaient vieux, Ils ne risquaient pas tout leur avoir sur un coup de dé, mais ils amassaient doucement une aisance assurée pour le temps à venir. Vous allez trop vite, neveu, vous allez trop vite ; il faut souffrir pour parvenir, répétait feu mon père. et dans la fable ne trouvons-nous pas :

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage."

A madame de la Perne, elle dit : " Restez donc chez vous ! c'est la place d'une bonne femme et d'une bonne mère. Notre maison, c'est notre prison ; eh bien, tâchez de vous la rendre agréable. Vous l'aimerez, si vous y restez ; plus vous en sortirez, plus elle vous semblera maussade. Qu'irez vous faire dans le monde ? dépendre, caqueter, coquetter... Mauvsis !

mauvais ! Que rapporterez-vous au logis ? du vide, de l'ennui. Sortez avec votre mari et vos enfants, amusez-vous avec eux, vivez en famille : le monde vous estimera, vous aurez la bourse plus pesante et le cœur plus léger. Courez tous les bals, toutes les fêtes, et ce sera le contraire."

Les époux sourient, mais ils écoutent ; et cette sagesse à la *madame Jourdain* leur fait plus d'impression, peut-être. que les plus beaux discours de piété, ou les plus doctes raisonnements de philosophie. Et je m'en applaudis pour eux et pour moi, car le travail difficile de l'éducation est plus difficile encore dans une maison livrée aux bruyantes distractions, à ce tumulte où les affaires rencontrent les plaisirs, comme deux orages qui grondent l'un contre l'autre dans le ciel. Cependant, à côté du bien se trouve le mal, et je prévois d'avance que plus d'une idée de madame Clément contrariera les miennes.

Paris, mars 18...

Le temps se passe, les jours, les semaines, les mois fuient. Voilà Berthe qui apprend le catéchisme pour sa première communion, non loin du berceau où rit, pleure et joue notre nouvel hôte, le beau Roger, l'orgueil de sa mère. Elle est bien souffrante, la pauvre mère ; la naissance de ce fils, si longtemps désiré, a ruiné sa santé ; la grâce et la beauté se sont envolées, et son visage, si jeune encore d'expression, mais déjà fatigué et vieilli, me fait penser à ces amandiers qu'avril voit souvent chargés de fleurs et couverts de neige.... Elle est plus sérieuse, mais oserai-je le dire ? sa gravité, n'a rien de plus élevé que son étourderie ; mieux qu'autrefois, elle sait le prix de l'argent et même la valeur du temps, elle a appris à connaître le monde et à s'en méfier ; mais elle n'a pas fait de progrès dans une science plus haute, et j'élève ces enfants, dont je voudrais faire des chrétiennes, entre un père qui n'a que de l'indifférence et une mère qui n'a que de la froideur en fait de religion. Mon Dieu ! vous voyez mes désirs, venez à mon aide ! Vous m'avez appris par le chagrin, par la réflexion, par l'exemple des âmes saintes, placées sur ma route, combien est heureuse l'âme qui vous aime, qui vous connaît, qui se confie à vous, dont vous êtes l'Ami suprême et la suprême

espérance ; mais ce bonheur, ne le ferai-je pas goûter à d'autres ? Ne pourrai-je pas guider ces jeunes cœurs vers Celui qui est la voie, la vérité et la vie ? N'auront-elles, ces pauvres enfants, qu'une religion de convenance, un culte tout extérieur, et tel que le monde le loue et le préconise ? Qu'il n'en soit pas ainsi, mon Dieu ! révélez-vous à elles, touchez-les par les attraits de votre grâce, et si je suis pas digne d'être auprès d'elles votre porte-voix, choisissez-en une autre qui sache, par son exemple et ses leçons, les amener à vos pieds !... Moi, je serai contente en quelque lieu que vous me placiez, car je vous trouverai partout ; vous n'abandonnerez pas une créature qui vous a choisi pour son unique partage sur la terre !...

(A continuer.)

Aux Maisons d'Education et à MM. les Commissaires d'Ecole.

On voudra bien se rappeler que notre LIBRAIRIE offre l'avantage de l'Assortiment le plus complet de Livres Classiques et de Fourniture d'Ecoles, et que nos prix sont des plus réduits. Nous vous engageons à bien vouloir nous faire parvenir vos ordres aussitôt qu'il vous sera possible, afin de ne pas éprouver de retard à l'Ouverture des Classes. Catalogues, Listes de Prix, Echantillons de Papier, etc., envoyés sur demande.

J. B. ROLLAND & FILS,

*Libraires Éditeurs de la nouvelle série de Livres
de Lecture de Montpetit.*

RUE ST. VINCENT, Nos. 12 & 14.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Organe des Instituteurs catholiques de la province
de Québec.*

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

J. B. ROLLAND & FILS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES,

Nos. 12 et 14, Rue St Vincent, Montréal.

N. B.—Les annonces pour "demandes d'instituteurs" et "situations demandées" seront publiées pour le prix de \$1.50. et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque section